



**Rapport
d'activité
2016**

- 3 Editorial d'Hervé Marseille,
Président du Syctom
- 4 Nouveau territoire, nouvelle gouvernance
- 6 Les élus du Syctom
- 10 Un outil industriel agile et innovant
- 12 Quand le déchet se fait ressource
- 14 La responsabilité et l'exemplarité
environnementale et sociétale
- 16 Le service public du traitement
des déchets
- 18 Faits marquants

22 L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

24 Un outil de traitement performant

- 24 Une amélioration continue axée sur la sécurité
- 25 Des installations toujours mieux intégrées
- 26 Deux maîtres-mots : limitation des impacts
et transparence

27 Produire des énergies renouvelables et de récupération

- 27 La valorisation énergétique à plein régime
- 28 Augmenter les rendements
- 29 Déchets organiques :
des pistes de valorisation à l'étude

30 Vers un recyclage optimal des matières

- 30 Adapter l'outil industriel aux consignes
de tri élargies
- 31 Des capacités de tri en hausse constante
- 31 Valoriser de nouveaux flux

32 L'EXPERTISE D'UN ACTEUR MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

34 Mobiliser le territoire

- 34 Encourager l'économie de la ressource
- 35 Sensibiliser les publics tous azimuts
- 36 Mettre en place une filière séparée
pour les déchets alimentaires

37 Coopérer à l'échelle francilienne

- 37 Mutualiser les moyens, accroître les
performances
- 37 Des partenariats transversaux et innovants
- 38 Stimuler l'éco-conception

39 S'ouvrir à l'extérieur

- 39 Promouvoir le modèle français de gestion
des déchets
- 40 Un partage de savoir-faire sans frontières
- 41 Œuvrer à la solidarité internationale

En annexe

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2016

- 2 **Budget**
- 2 Fonctionnement (recettes/dépenses)
- 4 Investissement (recettes/dépenses)
- 5 Programme d'investissement par site
- 6 **Rapport annuel**
- 6 Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'élimination
des déchets
- 8 Répartition des tonnages
dans les différents centres
de traitement en 2016
- 10 Coûts de traitement
- 12 **Bilan détaillé d'exploitation**
- 12 Collecte sélective
- 14 Ordures ménagères résiduelles
- 16 Encombrants



2016 aura été une année intense pour le Syctom. Avec la naissance de la Métropole du Grand Paris, nous aurons dû modifier nos statuts à deux reprises, soit autant qu'en trente ans d'existence. Une première fois pour intégrer le fait métropolitain et la création des établissements publics territoriaux. Une seconde pour acter la dissolution du SYELOM et du SITOM93, partenaires historiques qui ont grandement contribué à ce qu'est le Syctom aujourd'hui. Et nous avons abouti à une nouvelle gouvernance, actualisée et équilibrée, avec l'installation le 26 janvier 2017 du nouveau Comité syndical et de ses 90 délégués.

En dépit de ce bouleversement institutionnel, les grands projets du Syctom ont connu des avancées notables. En témoigne notre programme d'investissement. À Ivry-sur-Seine, au terme de six mois de concertation intense, nous avons obtenu l'accord de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour poursuivre le projet, sans nécessité de recourir à un nouveau débat public. À Romainville, notre démarche de co-construction avec les élus locaux a débouché sur une vision ambitieuse pour l'avenir du site. À Saint-Ouen, le projet d'intégration urbaine du centre d'incinération est entré dans la phase des études préalables et la demande de permis de construire a été déposée.

Ces projets structurants, associés à la dynamique d'adaptation de nos centres de tri à l'extension des consignes, participent de notre politique du « zéro déchet non valorisé ». Et la baisse des quantités de déchets enfouies en 2016 nous conforte dans cette dynamique, au service de l'énergie renouvelable, de l'économie circulaire et de la ville durable.

Pour cela, nous avons fait de l'innovation notre fer de lance. Une innovation utile, pour la protection de l'environnement, pour le citoyen, pour l'industrie française. Une innovation sur le plan technologique comme sur la méthode. C'est tout le sens du travail que nous menons aux côtés de nos collectivités adhérentes pour favoriser l'acceptabilité de nos installations, pour faire progresser la collecte sélective, avec le déploiement des éco-animateurs, et soutenir les expérimentations de collecte séparative des déchets alimentaires. C'est aussi celui des partenariats renforcés en 2016. Avec les syndicats voisins, pour mutualiser et optimiser les moyens de traitement à l'échelle métropolitaine. Avec les autres Services publics urbains du Grand Paris, tant sur des projets de recherche et développement porteurs de nouvelles solutions de valorisation, qu'en matière de coopération à l'international.

Car l'avenir se joue aussi à cette échelle. Premier opérateur public européen, le Syctom a toute légitimité à partager son expertise au-delà de son territoire d'action, à promouvoir un service public de traitement des déchets performant et investi dans la transition énergétique : en participant à la réflexion sur les perspectives du modèle français de gestion des déchets, en accueillant toujours plus de visiteurs et de délégations étrangères dans nos installations, en apportant notre contribution aux grands rendez-vous internationaux. Hier à la COP22, aujourd'hui à l'Exposition internationale d'Astana pour présenter l'énergie du futur.

Hervé MARSEILLE

Vice-Président du Sénat
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon - Grand Paris Seine Ouest
Président du Syctom, l'agence métropolitaine
des déchets ménagers

NOUVEAU TERRITOIRE, NOUVELLE GOUVERNANCE

Avec la création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris et de ses douze territoires (Paris et onze établissements publics territoriaux), avec la dissolution au 31 décembre 2016 des deux syndicats primaires, le SYELOM et le SITOM93, le Syctom a vu sa gouvernance évoluer. Le Comité syndical compte désormais 90 délégués.

12

TERRITOIRES ADHÉRENTS DU SYCTOM

11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

84

COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM

5,8

MILLIONS D'HABITANTS

soit près de 9% de la population française
Estimation à partir du dernier recensement connu

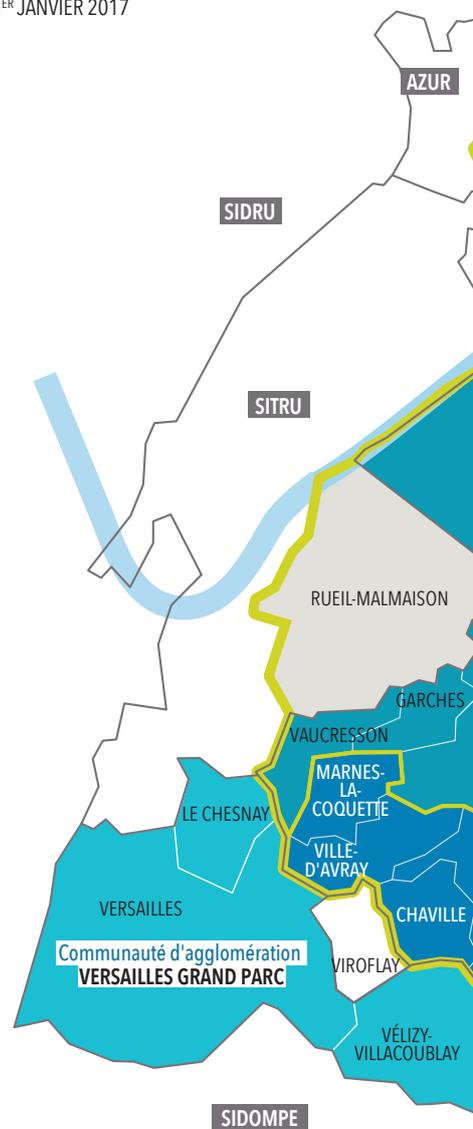
90

DÉLÉGUÉS

représentant les territoires adhérent au syctom

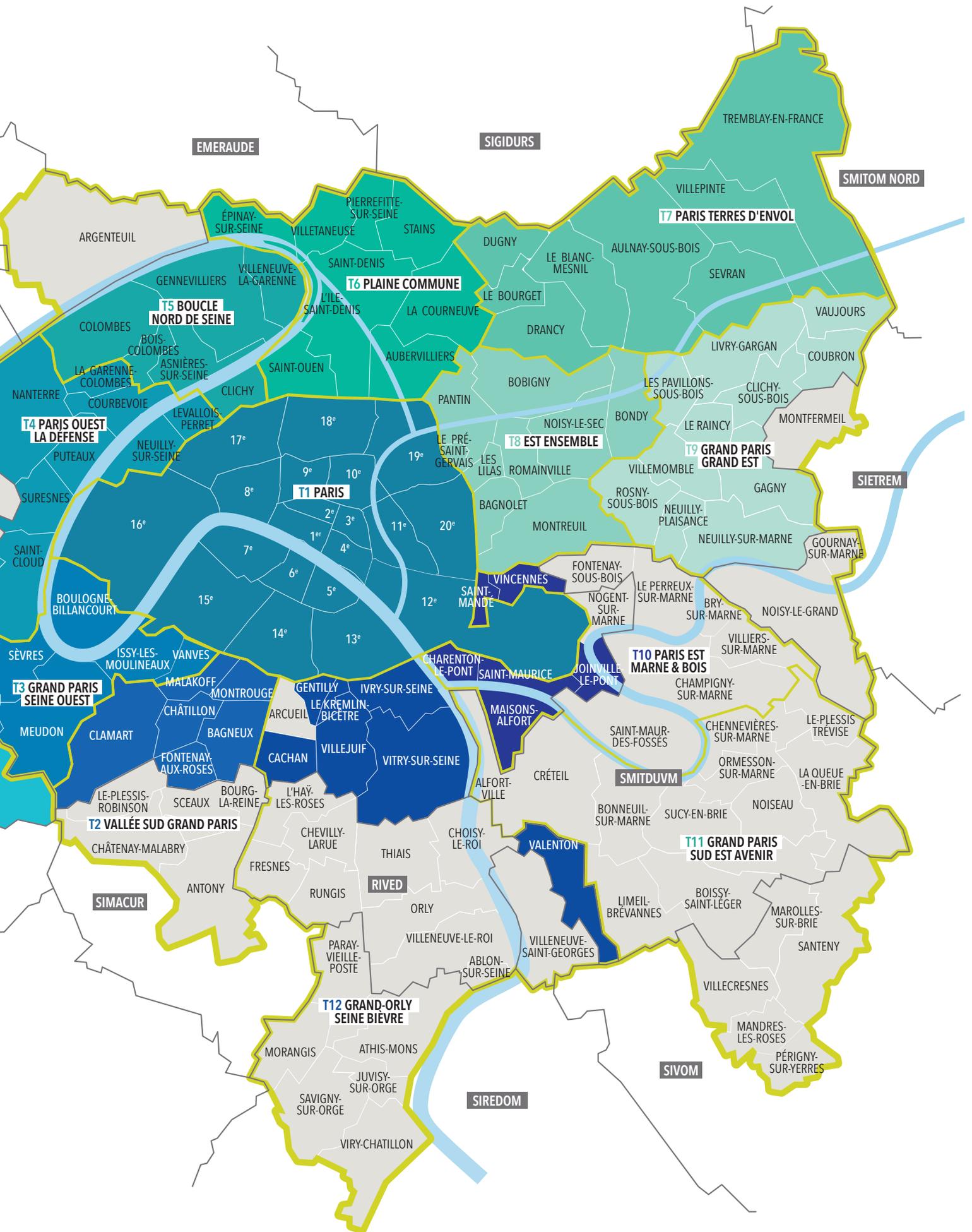
Le territoire du Syctom et son environnement

AU 1^{ER} JANVIER 2017



AUTRES SYNDICATS

Territoires de la Métropole du Grand Paris



Les élus du Syctom

AU 26 JANVIER 2017

Depuis le 26 janvier 2017, le Syctom est administré par un Comité syndical composé de 90 élus locaux représentant les territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

- Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.
- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.
- Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d'appel d'offres.



Hervé MARSEILLE
Vice-Président du Sénat
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon
Grand Paris Seine Ouest
Président du Syctom

VICE-PRÉSIDENTS



Mao PENINOU
Adjoint à la
Maire de Paris
Ville de Paris



Karina KELLNER
Conseillère
municipale
de Stains
Plaine Commune



Jacques GAUTIER
Maire de
Garches
Paris Ouest
La Défense



André SANTINI
Ancien ministre
Député des Hauts-
de-Seine, Maire
d'Issy-les-Moulineaux,
Grand Paris Seine Ouest



Laurent LAFON
Maire de Vincennes
Conseiller régional
d'Île-de-France
Paris Est Marne & Bois



François DAGNAUD
Maire du 19^e arr.
de Paris
Ville de Paris



Jean-Pierre SCHOSTECK
Maire de
Châtillon
Vallée Sud
Grand Paris



Philippe BOUYSSOU
Maire
d'Ivry-sur-
Seine
Grand Orly
Seine Bièvre



Philippe BRILLAULT
Maire du Chesnay
Conseiller
départemental
des Yvelines
Versailles Grand Parc



Corinne VALLS
Maire de Romainville
Vice-Présidente
du Conseil
départemental de
Seine-Saint-Denis
Est Ensemble



Fouad EL KOURADI
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-
Bois
Paris Terres d'Envol



Anne SOUYRIS
Conseillère
de Paris
Ville de Paris



Jean-Pierre BOYER
Adjoint
au Maire
de Rosny-
sous-Bois
Grand Paris
Grand Est



Jean-François LEGARET
Maire du 1^{er} arr.
de Paris
Conseiller régional
d'Île-de-France
Ville de Paris



William DELANNOY
Maire de
Saint-Ouen
Plaine Commune

MEMBRES DU BUREAU



Olivier MERIOT
Adjoint au Maire de
Gennevilliers
Boucle Nord
de Seine

Secrétaire de séance



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arr.
de Paris
Ville de Paris



Christiane BARODY-WEISS
Maire de
Marnes-la-
Coquette
Grand Paris
Seine Ouest



Hervé BÉGUÉ
Conseiller
de Paris
Ville de Paris



Jean-Didier BERTHAULT
Conseiller
de Paris
Ville de Paris



Florence BERTHOUT
Maire du 5^e arr.
de Paris
Conseillère
régionale
d'Île-de-France
Ville de Paris



Samuel BESNARD
Adjoint
au Maire
de Cachan
Grand Orly
Seine Bièvre



Jorge CARVALHO
Adjoint
au Maire
de Villejuif
Grand Orly
Seine Bièvre



Bernard CACACE
Adjoint
au Maire
du Raincy
Grand Paris
Grand Est



Éric CESARI
Adjoint
au Maire de
Courbevoie
Paris Ouest
La Défense



Claire de CLERMONT-TONNERRE
Conseillère
de Paris
Ville de Paris



Florence CROCHETON
Adjointe
au Maire de
Saint-Mandé
Paris Est
Marne & Bois



Anthony DAGUET
Adjoint
au Maire
d'Aubervilliers
Plaine Commune



Philippe DUCLOUX
Conseiller
de Paris
Ville de Paris



Nicole GOUETA
Maire de
Colombes
Conseillère
départementale
des Hauts-de-Seine
Boucle Nord de Seine



Jérôme COUMET
Maire du
13^e arr.
de Paris
Ville de Paris



Marie-Rose HARENGER
Adjointe
au Maire de
Noisy-le-Sec
Est Ensemble



Éric HELARD
Conseiller
de Paris
Ville de Paris



Christian LAGRANGE ⁽¹⁾
Conseiller
municipal
délégué
des Lilas
Est Ensemble



Patrick TRÉMÈGE
Conseiller
de Paris
Ville de Paris

⁽¹⁾ En remplacement d'Alain PÉRIÈS

T1 • PARIS

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



**Jean-Noël
AQUA**
Conseiller
de Paris



**Pierre
AURIACOMBE**
Conseiller
de Paris



**Hélène
BIDARD**
Adjointe
à la Maire
de Paris



**Pascale
BLADIER-
CHASSAIGNE**
Conseillère
de Paris



**Gyspie
BLOCH**
Conseillère
de Paris



**Julie
BOILLOT**
Conseillère
de Paris



**Claudine
BOUYGUES**
Conseillère
de Paris



**Galla
BRIDIER**
Conseillère
de Paris



**Frédérique
CALANDRA**
Maire du 20^e arr.
de Paris



**Virginie
DASPET**
Conseillère
de Paris



**Maud
GATEL**
Conseillère
de Paris



**Christophe
GIRARD**
Maire du 4^e arr.
de Paris



**Antoinette
GUHL**
Adjointe à la Maire
de Paris



**Marie-Laure
HAREL**
Conseillère
de Paris



**Halima
JEMNI**
Conseillère
de Paris



**Véronique
LEVIEUX**
Conseillère
de Paris



**Jean-Louis
MISSIKA**
Adjoint à la Maire
de Paris



**Anne-
Constance
ONGHENA**
Conseillère
de Paris



**Daniel
VAILLANT**
Ancien Ministre
Député de la 17^e
circonscription
Conseiller de Paris



**Alexandre
VESPERINI**
Conseiller
de Paris

SUPLÉANTS

Eric AZIERE
Conseiller de Paris

Marinette BACHE
Conseillère de Paris

**Nicolas
BONNET-OUALDJ**
Conseiller de Paris

Geoffroy BOULARD
Conseiller de Paris

**Pierre-Yves
BOURNAZEL**
Conseiller de Paris
Conseiller régional
d'Île-de-France

Jacques BOUTAULT
Maire du 2^e arr.

**Anne-Charlotte
BUFFETEAU**
Conseillère de Paris

**Emmanuelle
DAUVERGNE**
Conseillère de Paris
Conseillère régionale
d'Île-de-France

Nathalie FANFANT
Conseillère de Paris

Rémi FERAUD
Conseiller de Paris

Léa FILOCHE
Conseillère de Paris

Afaf GABELOTAUD
Conseillère de Paris

Pierre GABORIAU
Conseiller de Paris

**Jean-Jacques
GIANNESINI**
Conseiller de Paris

Frédéric HOCQUARD
Conseiller de Paris

Thierry HODENT
Conseiller de Paris

Christian HONORE
Conseiller de Paris

Pénélope KOMITES
Adjointe à la Maire
de Paris

Thomas LAURET
Conseiller de Paris

Catherine LECUYER
Conseillère de Paris

Didier LE RESTE
Conseiller de Paris

Sandrine MEES
Conseillère de Paris

Etienne MERCIER
Conseiller de Paris

Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris
Conseillère régionale
d'Île-de-France

Nicolas NORDMAN
Conseiller de Paris

Annick OLIVIER
Conseillère de Paris

Atanase PERIFAN
Conseiller de Paris

Karen TAIEB
Conseillère de Paris

Sergio TINTI
Conseiller de Paris

François VAUGLIN
Maire du 11^e arr.

Yann WEHRLING
Conseiller de Paris,
Conseiller régional
d'Île-de-France

Mercédès ZUNIGA
Conseillère de Paris

T2 • VALLÉE SUD GRAND PARIS

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



**Jacqueline
BELHOMME**
Maire de Malakoff



**Benoît
BLOT**
Adjoint au
Maire du
Plessis-Robinson



**Philippe
RIBATTO**
Adjoint au Maire
de Fontenay-
aux-Roses

SUPLÉANTS

Carole HIRIGOYEN
Adjointe au Maire
de Montrouge

Serge KEHYAYAN
Adjoint au Maire
de Clamart

Alain LE THOMAS
Adjoint au Maire
de Bagneux

Patrice RONCARI
Adjoint au Maire
de Clamart

T3 • GRAND PARIS SEINE OUEST

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Pierre CHEVALIER
Conseiller municipal de Ville-d'Avray



Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
Président de Grand Paris Seine Ouest

SUPPLÉANTS

Christine BRUNEAU
Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt

Florence de PAMPELONNE
Adjointe au Maire de Meudon

Bernard ROCHE
Adjoint au Maire de Vanves

Joëlle SUEUR
Adjointe au Maire d'Issy-les-Moulineaux

T4 • PARIS OUEST LA DÉFENSE

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Eric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Sophie DESCHIENS
Adjointe au Maire de Levallois-Perret
Conseillère régionale d'Île-de-France



Jean-Christophe FROMANTIN
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Neuilly-sur-Seine

SUPPLÉANTS

Jean-François DRANSART
Adjoint au Maire de la Garenne-Colombes

Bernard GAHNASSIA
Adjoint au Maire de Puteaux

Amirouche LAIDI
Adjoint au Maire de Suresnes

Dominique LEBRUN
Adjoint au Maire de Saint-Cloud

Alexis MARTIN
Adjoint au Maire de Nanterre

Bertrand PERCIE du SERT
Adjoint au Maire de Levallois-Perret



Norredine IZNASNI
Conseiller municipal de Nanterre

T5 • BOUCLE NORD DE SEINE

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Marie-Do AESCHLIMANN
Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine
Conseillère régionale d'Île-de-France



Pascal PELAIN
Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne



Patrice PINARD
Adjoint au Maire de Clichy-la-Garenne

SUPPLÉANTS

Anne-Christine JAUFFRET
Adjointe au Maire de Bois-Colombes

Mohamed MAAZOUZI
Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne

Samuel METIAS
Adjoint au Maire de Colombes

Frédéric SITBON
Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine

Henri VINCENT
Adjoint au Maire de Bois-Colombes

T6 • PLAINE COMMUNE

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Delphine HELLE
Conseillère municipale de Saint-Denis



Michel HOEN
Conseiller municipal de La Courneuve



Khaled KHALDI
Adjoint au Maire de Villetaneuse

SUPPLÉANTS

David CHAULET
Conseiller municipal de Pierrefitte

Jean-François MONINO
Adjoint au Maire d'Aubervilliers

Denis REDON
Conseiller municipal d'Épinay-sur-Seine

Christophe ROSE
Conseiller municipal de l'Île-Saint-Denis

Laurent RUSSIER
Maire de Saint-Denis

T7 • PARIS TERRES D'ENVOL

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Jean-François BAILLON
Adjoint au Maire de Sevran



Alain DURANDEAU
Adjoint au Maire de Tremblay-en-France



Bernadette VANDENABELLE
Adjointe au Maire de Drancy

SUPPLÉANTS

Michel ADAM
Adjoint au Maire de Dugny

Denis DESRUMAUX
Conseiller municipal du Bourget

Claude MARIOT
Conseiller municipal de Villepinte

Thierry MEIGNEN
Maire du Blanc-Mesnil

T8 • EST ENSEMBLE

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Laurent ABRAHAMS
Adjoint au Maire
de Montreuil



Jacques CHAMPION
Adjoint à la Maire
de Romainville



Stéphane WEISSELBERG
Adjoint à la Maire
de Romainville

SUPPLÉANTS

Mireille ALPHONSE
Conseillère municipale
de Montreuil-sous-Bois

Asma GASRI
Adjointe au Maire de
Romainville

Laurent JAMET
Conseiller municipal
de Bagnolet

Hervé LEUCI
Conseiller municipal
de Bobigny

Olivier STERN
Conseiller municipal
de Montreuil

T9 • GRAND PARIS GRAND EST

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Pierre-Etienne MAGE
Adjoint au Maire
de Villemomble



Pierre-Yves MARTIN
Maire de
Livry-Gargan

SUPPLÉANTS

Christine GAUTHIER
Adjointe au Maire des
Pavillons-sous-Bois

François MARTINACHE
Adjoint au Maire
de Neuilly-Plaisance

Michel RINGRESSI
Adjoint au Maire
de Vaujours

Ludovic TORO
Maire de Coubron

T10 • PARIS EST MARNE & BOIS

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Jean-Luc CADEDDU
Adjoint au Maire
de Maisons-Alfort



Jean-Jacques GRESSIER
Adjoint au Maire
de Joinville-le-Pont



Alain GUETROT
Adjoint au Maire
de Saint-Maurice

SUPPLÉANTS

Éric BENSOUSSAN
Adjoint au Maire de
Vincennes

Christian CAMBON
Sénateur-Maire de
Saint-Maurice

Jean-Pierre CRON
Adjoint au Maire de
Charenton-le-Pont

Thomas MURGIA
Conseiller municipal
de Saint-Mandé

Stéphan SILVESTRE
Conseiller municipal
de Joinville-le-Pont

Frédéric TURPIN
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort



Marie-Hélène MAGNE
Adjointe au Maire
de Charenton-
le-Pont

T12 • GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Stéphanie DAUMIN
Maire de
Chevilly-Larue



Monique RAFFAELLI
Conseillère
municipale du
Kremlin-Bicêtre



Patrick RATTER
Adjoint au Maire
de Valenton

SUPPLÉANTS

Françoise BAUD
Maire de Valenton

Elisabeth HUSSON-LESPINASSE
Conseillère municipale
de Gentilly

Alain LIPIETZ
Conseiller municipal
de Villejuif

Ludvig LOISON-ROBERT
Conseiller municipal
du Kremlin Bicêtre

Robert ORUSCO
Conseiller municipal
de Cachan

Jean-Emmanuel ROUGIER
Conseiller municipal
de Vitry-sur-Seine

Agnès TEYSSERON
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION • VERSAILLES GRAND PARC

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE



Magali ORDAS
Adjointe au Maire
de Versailles



Luc WATTELLE
Maire de Bougival

SUPPLÉANTS

Violine CHARPENTIER
Conseillère municipale
de Chesnay

Frédéric HUCHELOUP
Adjoint au Maire
de Vélizy-Villacoublay

Marc TOURELLE
Maire de Noisy-le-Roi

UN OUTIL INDUSTRIEL AGILE ET INNOVANT

Les installations du Sycotom évoluent en permanence, que ce soit pour optimiser la valorisation des déchets, répondre aux nouvelles consignes de tri ou mieux s'intégrer dans leur environnement. Suite à la dissolution du SYELOM, le Sycotom gère en outre 31 déchèteries sur son territoire.



10 unités de traitement et 1 réseau de 31 déchèteries



ISSÉANE



1,45 million d'habitants
482 134 tonnes incinérées en 2016
Capacité autorisée: 510 000 t
Exploitant: TSI



700 000 habitants
23 099 tonnes réceptionnées en 2016
Capacité d'exploitation: 30 000 t
Exploitant: TSI



IVRY / PARIS XIII



1,55 million d'habitants
656 151 tonnes incinérées en 2016
Capacité autorisée: 730 000 t
350 000 t pour le nouveau projet, soit -50%
Exploitant: IP13



855 000 habitants
28 363 tonnes réceptionnées en 2016
Capacité d'exploitation: 36 000 t
Exploitant: SITA

Reconstruction à l'horizon 2023



3

NANTERRE



1,25 million d'habitants
38 824 tonnes réceptionnées en 2016
(27 064 tonnages Sycotm;
11 760 tonnages SITRU)
Capacité d'exploitation: 40 000 t
Tri des petits emballages métalliques
depuis 2015
Exploitant: Veolia Propreté



4

PARIS XV



550 000 habitants
18 844 tonnes réceptionnées en 2016
Capacité d'exploitation: 20 000 t
Adaptation à l'extension des consignes
de tri à l'ensemble des emballages
plastiques et des emballages
métalliques à l'horizon 2018
Exploitant: COVED



5

SAINT-OUEN



1,45 million d'habitants
591 837 tonnes incinérées en 2016
Capacité autorisée: 650 000 t
Exploitant: TIRU

**Modernisation et travaux d'intégration
urbaine à l'horizon 2021**



6

ROMAINVILLE



1,3 million d'habitants
43 476 tonnes réceptionnées en 2016
Capacité d'exploitation: 45 000 t
Tri des emballages plastiques et des
emballages métalliques depuis 2015
Exploitant: VALORAM



+ 1 centre de transfert des OMR
Exploitant: GENERIS à compter
du 01/03/2016

**Projet de requalification du centre
à l'horizon 2024**



7

SEVRAN



350 000 habitants
17 449 tonnes réceptionnées en 2016
Capacité d'exploitation: 17 000 t
et demande d'augmentation
de capacité à 20 000 t
Tri des emballages plastiques
depuis 2012
Modernisation en 2014 et optimisation
du centre aux consignes élargies de tri
des emballages en 2016
Exploitant: IHOL



*

PARIS XVII



Mise en service prévue en 2019
Capacité d'exploitation: 45 000 t
Centre adapté à l'extension
des consignes de tri à l'ensemble
des emballages plastiques et des
emballages métalliques

QUAND LE DÉCHET SE FAIT RESSOURCE

L'ambition du Syctom, labellisé *Territoire zéro déchet zéro gaspillage*, est de valoriser au maximum les déchets produits localement. Pour ce faire, les centres de tri sont progressivement adaptés au tri de tous les emballages plastiques et métalliques. Des expérimentations sont lancées sur de nouvelles filières, au premier rang desquelles celle des déchets alimentaires. Les installations sont optimisées pour produire toujours plus d'énergie. Tout concourt à un même objectif : zéro déchet non valorisé.

2 287 219 t

de déchets traités par
le Syctom en 2016

ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES



1 890 929 t

traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique ou d'enfouissement

-0,5%

entre 2015 et 2016

EMBALLAGES MÉNAGERS
ET PAPIERS



181 110 t

collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire

+0,9%

entre 2015 et 2016

OBJETS
ENCOMBRANTS



200 356 t

de déchets collectés en porte-à-porte ou en déchèterie, dépôts sauvages et déchets des services techniques

+11,8%

entre 2015 et 2016

TOTAL DES DÉCHETS
MIS EN ENFOUISSEMENT



153 542 t

d'ordures ménagères et de refus de tri

-27,9%

entre 2015 et 2016

Les performances de valorisation



MATIÈRES RECYCLÉES ET CAPACITÉS DE TRI

31%

DE DÉCHETS RECYCLÉS en nouveaux matériaux (plastique, papier, acier, aluminium, verre...) ou en mâchefers

+11%

AUGMENTATION des capacités des centres du Sycotom en 2015-2016
Romainville/Paris XV/Sevran

3

CENTRES ADAPTÉS AUX CONSIGNES ÉLARGIES de tri (tous les emballages plastiques et/ou tous les emballages métalliques)

2021

ADAPTATION de l'ensemble des centres de tri du Sycotom



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

63%

DES DÉCHETS VALORISÉS en vapeur et en électricité

42,7%

DE LA CHALEUR DU RÉSEAU DE LA CPCU fournis par le Sycotom

2 708 GWh

DE VAPEUR PRODUITE PAR LES UVE du Sycotom



DÉCHETS ALIMENTAIRES

2

EXPÉRIMENTATIONS DE COLLECTE SÉPARÉE des déchets alimentaires
Paris et Ivry-sur-Seine

2

SITES DE RÉCEPTION OPÉRATIONNELS mis à disposition des collectivités adhérentes pour traiter les déchets alimentaires (méthanisation)

2025

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES seront triés à la source par tous les producteurs

1 055 t

DE DÉCHETS ALIMENTAIRES issus de marchés alimentaires et de restaurants administratifs et détournés de l'incinération en 2016

LA RESPONSABILITÉ ET L'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

En 2016, le Syctom a engagé une démarche de responsabilité sociale et environnementale à 360° avec la volonté de viser l'excellence dans tous les domaines : acceptabilité de ses installations et sécurité de ses équipements, préservation des ressources et modèle à l'international.

Des usines au cœur des villes



2

ÉQUIPEMENTS AU CŒUR
D'ÉCOQUARTIERS :
les Docks de Saint-Ouen
et Clichy-Batignolles à Paris

190 M€

SERONT INVESTIS
pour l'intégration urbaine
et le passage au traitement sec
des fumées au centre à Saint-Ouen

365

JOURS DE CONTRÔLE
EN CONTINU
des émissions
atmosphériques
des unités de valorisation
énergétique

9

CAMPAGNES
DE MESURES
des retombées atmosphériques
par jauge Owen
et biosurveillance
(mousses et lichens)

31%

DE TRANSPORTS ALTERNATIFS
À LA ROUTE
360 000 t de déchets
transportées par voie d'eau

Une ambition sociale



6808

EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS
GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ
DU SYCTOM

1

DÉMARCHE GLOBALE
DE SÉCURITÉ ENGAGÉE
PAR LE SYCTOM EN 2016

1316

VISITEURS
DANS LES INSTALLATIONS

Des objectifs de recyclage ambitieux



-50%

DE TONNAGE DE DÉCHETS ENFOUIS
à l'horizon 2025 (objectif de la loi sur la
transition énergétique pour la croissance verte)

+10000 t

DE COLLECTE SÉLECTIVE

Des ressources préservées



744 000 t

DE NOUVELLES
MATIÈRES PREMIÈRES
produites grâce au recyclage
en 2016

300 000 t

EQUIVALENT-PÉTROLE
évités par an

1 131 088 t

DE CO₂
dans l'atmosphère évitées
(contre 793 240 t de CO₂ émises)
grâce aux activités de recyclage
et de valorisation énergétique
en 2014

Un modèle à l'international



1 M€

PAR AN CONSACRÉ
À DES PROJETS
D'AMÉLIORATION DE LA
GESTION DES DÉCHETS
dans les pays en voie
de développement dans
le cadre du 1% solidaire

16

PROJETS
SOUTENUS
depuis novembre
2015

COP22

PARTICIPATION
À LA CONFÉRENCE
SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE
DE MARRAKECH

18

DÉLÉGATIONS
ÉTRANGÈRES
reçues par
le Sycotm
en 2016

LE SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Fort de sa mission de service public, le Sycotom joue un rôle moteur sur son territoire, en faveur d'une gestion exemplaire des déchets. En encourageant et en finançant les efforts des collectivités adhérentes pour trier plus et produire moins de déchets. En participant à l'émergence de nouvelles filières, de la collecte au traitement. En déployant les investissements nécessaires pour faire face aux enjeux de demain.

Des soutiens aux collectivités



6 M€

POUR LA PRÉVENTION,
LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA GESTION
DES DÉCHETS ALIMENTAIRES
avec le Plan d'accompagnement 2015-2020

4,2 M€

AIDES AUX COMMUNES
ACCUEILLANT
DES INSTALLATIONS

Une situation financière confortée



66 M€

D'INVESTISSEMENT
POUR POURSUIVRE
LES PROJETS ENGAGÉS
contre 62 M€ en 2015

-35,8 M€

DE DÉSENDETTEMENT
PAR RAPPORT À 2015
soit -7,6 %

431,6 M€

DE DETTE FIN 2016
-35 % depuis 2008

Une baisse de la tarification

-3,5 %

baisse de la redevance
sur les ordures ménagères
et les objets encombrants
entre 2015 et 2016

5,6 €/hab

contre 6,4 €/hab en 2015

-12 %

baisse de la part
population de la redevance
entre 2015 et 2016

Des tarifs en faveur du recyclage

ORDURES MÉNAGÈRES
ET OBJETS ENCOMBRANTS



94 €/t

COLLECTE
SÉLECTIVE



5 à 30 €/t

selon le tonnage collecté

gratuité

pour les tonnages supérieurs
à ceux enregistrés en 2015

DÉCHETS
ALIMENTAIRES



5 €/t

Des subventions pour mobiliser les habitants

COLLECTE SÉLECTIVE
pour les tonnages supérieurs à ceux
enregistrés en 2015



20 à 50 €/t

Le bonus s'applique en fonction
de la performance de tri

DÉCHETS
ALIMENTAIRES



30 €/t

pour une période expérimentale
de 3 ans (2016-2018) ou
prise en charge de la collecte par le Sycotom

FAITS MARQUANTS



DÉBUT 2016

Engagement de la tranche ferme pour la réalisation des études préalables au projet d'intégration urbaine du centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen, comprenant les missions de diagnostic, les études d'avant-projet et les études de projet.



18 FÉVRIER

Inauguration de la nouvelle chaîne de tri à Romainville, synonyme de performances accrues pour capter les matériaux à recycler et de conditions de travail améliorées pour les trieurs. Avec une capacité de traitement de 45 000 tonnes/an, ce centre de tri est désormais le plus grand du Syctom



31 MARS

Projet de co-méthanisation SIAAP/Syctom : signature d'un protocole de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour conforter l'assise financière du projet, après la signature par les deux syndicats d'un accord-cadre de coopération, le 11 janvier 2016.



1^{ER} AVRIL

Déploiement des éco-animateurs mis à disposition des collectivités par le Syctom dans le cadre de son plan d'accompagnement 2015-2020. La mission de ces 28 agents formés et investis sur le terrain : sensibiliser habitants, commerçants et entreprises au tri et à la prévention des déchets.



12 AVRIL

Projet de captation de CO₂ des fumées d'incinération du centre à Saint-Ouen : signature du contrat de recherche et développement avec le consortium de recherche conduit par SETEC Environnement, dans le cadre de Salon des Maires d'Île-de-France.



2 JUIN

Remise des prix du concours Design Zéro Déchet, organisé en partenariat avec la Région Île-de-France et l'ADEME. Dans le cadre du salon « Jardins, jardin » aux Tuileries, quatre projets d'étudiants sont récompensés pour cette 4^e édition sur le thème de la réduction et de la gestion des biodéchets.



21 JUIN

Séminaire des agents du Syctom pour présenter l'avancement des projets en cours, faire le point sur les progrès de l'organisation du travail en mode projet, et lancer des pistes d'amélioration. Objectif : un service public de traitement des déchets toujours plus performant.



JUIN

Blocage du centre à Ivry/Paris XIII durant 3 semaines par des agents et éboueurs de la Ville de Paris opposés au projet de loi sur la réforme du travail (loi El Khomri). **Gestion du risque inondation** lors de la crue de la Seine.

FAITS MARQUANTS



3-10 SEPTEMBRE

Participation du Syctom à Paris Design Week à la Rotonde, pour une semaine « Design et upcycling » avec événements et animations, exposition des projets du concours Design Zéro Déchet 2015-2016 et lancement de la nouvelle édition sur le thème des textiles.



17 SEPTEMBRE

Reprise des journées portes-ouvertes à Isséane dans le cadre des journées européennes du patrimoine, après une longue interruption liée aux attentats de Paris. Les centres à Sevran, Paris XV et Nanterre rouvrent également leurs portes au public en cette fin d'année 2016.



31 AOÛT

Projet à Ivry/Paris XIII : décision de la CNDP favorable à la poursuite du projet sans nouveau débat public, à l'issue des 6 mois de la 3^e phase de concertation, clôturée par une réunion publique de restitution le 5 juillet à Ivry-sur-Seine.



12 SEPTEMBRE

Rencontre autour du programme de solidarité internationale, entre les élus de la Commission solidarité et coopération internationale et les associations bénéficiaires. L'occasion, après un an de coopération, d'échanger sur les projets et de rapprocher les parties prenantes.



12 NOVEMBRE

Side-event organisé par le Syctom à la COP22 à Marrakech, lors de la journée « Villes et territoires », sur le thème de l'acceptabilité des installations de traitement des déchets. L'occasion pour le Syctom de partager son expérience auprès d'un public composé de collectivités, élus français et marocains, ONG, gestionnaires de projets publics et privés.

7 DÉCEMBRE

Mise en ligne du nouveau site internet du Syctom, modernisé et résolument tourné vers l'utilisateur, pour une information transparente et efficace, un service optimisé et un meilleur accompagnement des collectivités.

13 OCTOBRE - 17 NOVEMBRE

Enquête publique sur le projet de nouveau centre de tri à Paris XVII. En perspective : la mise en service en 2019 d'un second centre de tri parisien, implanté dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

Repères institutionnels liés aux modifications statutaires du Syctom en 2016



24 MARS 2016

Adoption des nouveaux statuts suite à la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 et au transfert de la compétence gestion des déchets aux Établissements Publics Territoriaux (EPT) qui la composent. Renouvellement du Comité syndical.

29 SEPTEMBRE 2016

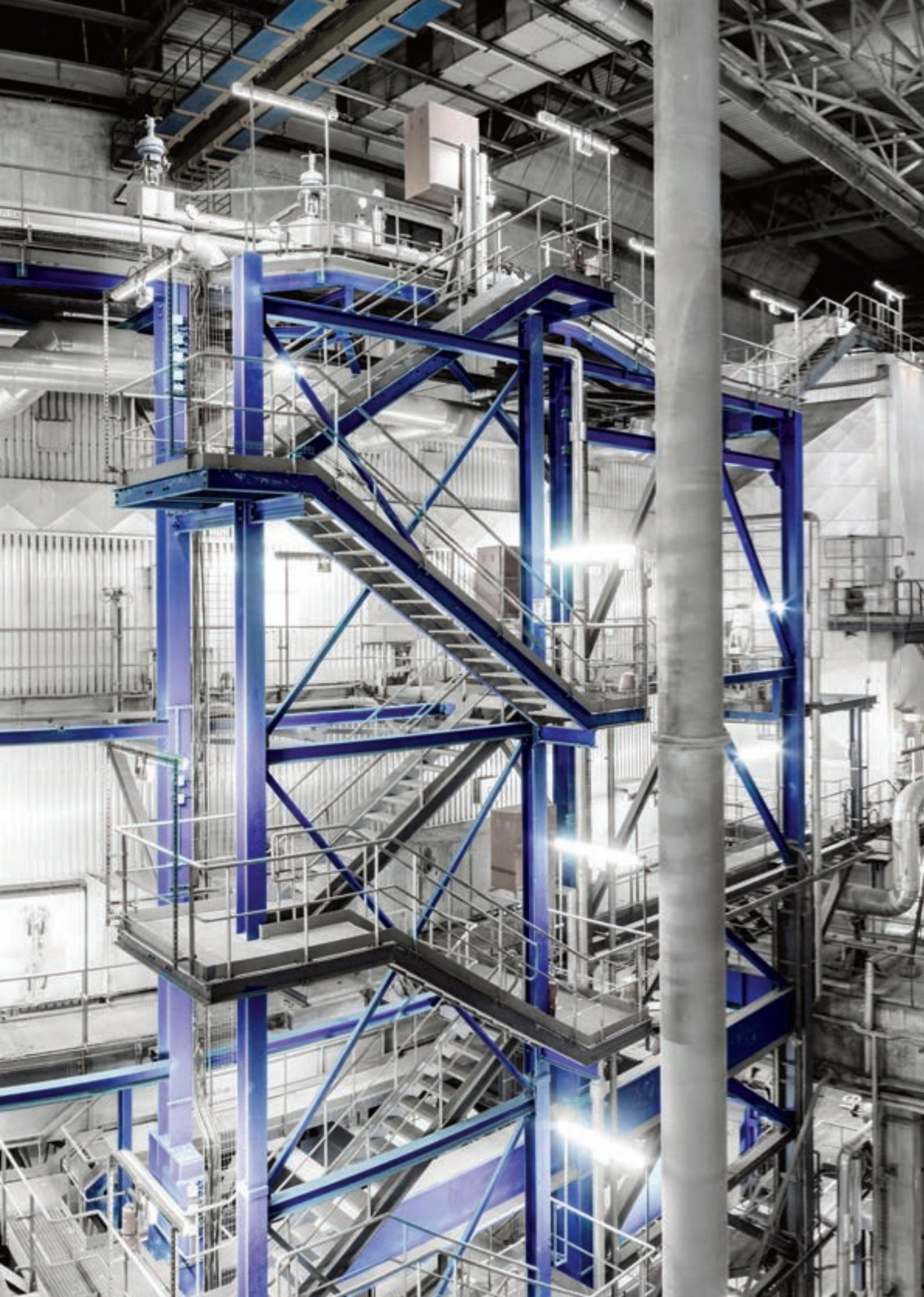
Nouvelle adoption des statuts modifiés en prévision de la dissolution du SYELOM et du SITOM93, syndicats primaires et partenaires historiques du Syctom.

31 DÉCEMBRE 2016

Dissolution du SYELOM et du SITOM93. Adhésion directe des territoires.

26 JANVIER 2017

Installation du nouveau Comité syndical, désormais composé de 90 délégués, contre 68 auparavant. Réélection du Président et des Vice-Présidents.



L'innovation au service de la transition énergétique

Faire des déchets des ressources. Autrement dit les valoriser sous forme de nouveaux matériaux ou d'énergie verte. C'est la vocation première du Syctom, acteur majeur de la transition énergétique, qui œuvre et innove au quotidien pour être toujours plus performant et mettre un terme à l'enfouissement. Ou comment participer à l'émergence d'une nouvelle économie, plus vertueuse et plus durable.

MODERNISER ET PERFECTIONNER L'OUTIL INDUSTRIEL

Conforter la sécurité dans les centres et limiter leurs impacts environnementaux, s'inscrire dans une logique de transparence, d'information et de dialogue continu avec les territoires limitrophes, mieux intégrer les installations existantes et futures dans la ville.

OPTIMISER LES PERFORMANCES DE VALORISATION

Intensifier la production d'énergie renouvelable et de récupération, augmenter le rendement des installations pour alimenter toujours plus les réseaux de chaleur, adapter les centres à l'extension des consignes de tri, capter de nouveaux flux de matériaux.

CONSTRUIRE LA FILIÈRE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Engager des partenariats innovants pour ouvrir de nouvelles voies de valorisation, lancer des expérimentations avec les territoires.

2,29 Mt

DE DÉCHETS TRAITÉS
PAR LE SYCTOM

31 %

DES DÉCHETS RECYCLÉS
EN NOUVEAUX MATÉRIAUX

63 %

DES DÉCHETS VALORISÉS
EN ÉNERGIE (VAPEUR ET
ÉLECTRICITÉ)



Un outil de traitement performant

Une amélioration continue axée sur la sécurité

Vers un plan global de gestion des risques

Le Syctom maintient une haute exigence pour garantir la fiabilité et les performances de ses installations. En 2016, la sécurité a été confirmée comme axe structurant de sa démarche RSE et se traduira notamment par l'élaboration d'un plan global de gestion des risques industriels. Un marché de conseil et d'assistance a été lancé à cette fin, en vue d'une attribution en mars 2017. Parallèlement, au sein de l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle), le Syctom participe à un groupe de travail « Culture de sécurité et sécurité des processus industriels ».

L'engagement du Syctom sur les questions de sécurité s'est traduit par de nombreuses interventions dans les centres. L'ensemble des audits et travaux de mise en conformité des machines ont été finalisés, avec notamment des travaux de métallerie à Sevrans et à Isséane. Dans ce dernier centre, les opérations d'amélioration de la ligne de manutention des mâchefers suivent leur cours pour une finalisation en mai 2017. Dans un même souci de sécurisation et d'amélioration des conditions de travail, la démarche conduite

au niveau des quais de déchargement s'est poursuivie dans le centre à Saint-Ouen. Avec pour objectif d'uniformiser les bonnes pratiques sur toutes les installations, en impliquant exploitants, territoires et collecteurs.

En matière de sécurité incendie, le Syctom a engagé une démarche de recrutement pour se doter de cette compétence spécifique. Sur les sites à Paris XV et à Saint-Ouen, une mise à niveau de la détection et de la protection incendie est programmée. Sur le centre à Ivry-sur-Seine, plusieurs interventions sont programmées en 2017.

Une information et un suivi renforcés

Au-delà de la sécurité des personnes, de la préservation de l'environnement et des équipements, une attention accrue est portée au suivi et à la transparence des données. La modernisation du système d'information s'est poursuivie en 2016, notamment avec la mise en place du nouveau logiciel de gestion des pesées, initié en 2015. Dans la perspective d'un déploiement en 2017, cette année a été consacrée à l'élaboration de l'outil informatique et à la formation des utilisateurs.

●
2023

UNE NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE À IVRY/PARIS XIII

●
2019

2^e CENTRE DE TRI À PARIS INTRAMUROS
DANS L'ÉCO-QUARTIER CLICHY-BATIGNOLLES

Des installations toujours mieux intégrées

Des usines plus « urbaines »

En 2016, le Sycatom a une nouvelle fois confirmé le soin apporté à l'intégration urbaine de ses installations actuelles et futures. Le projet de transformation à Ivry/Paris XIII associe démarche HQE (haute qualité environnementale), démarche HQAC (haute qualité artistique et culturelle) et traitement performant des fumées. Le futur centre de tri à Paris XVII dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles propose un traitement architectural et paysager de grande qualité, avec surfaces végétalisées, matériaux renouvelables, traitement acoustique et autres dispositifs destinés à limiter les nuisances. Enfin, le projet d'intégration urbaine à Saint-Ouen, dont les études préalables ont débuté en 2016, ambitionne de faire de la future usine un symbole du nouvel éco-quartier des Docks.

En un mot, priorité est donnée à l'équilibre entre fonctionnalité du bâtiment, esthétique architecturale et préservation de l'environnement.

Un dialogue continu avec les territoires

Soucieux de favoriser l'acceptabilité de ses installations, le Sycatom inscrit chacun de ses projets dans une démarche de proximité et de dialogue avec les collectivités et les acteurs locaux, à l'instar du projet de transformation du centre à Ivry/Paris XIII (voir encadré). Il en sera de même pour le projet d'évolution du site de Romainville, objet d'une intense réflexion avec les différentes parties prenantes en 2016 (voir encadré p. 26). Fin 2016, le Sycatom a déposé une demande à la CNDP pour organiser une concertation préalable au 2^e semestre 2017, accompagnée d'un garant.



J'ai confiance dans la réussite de ce projet d'intégration urbaine, qui va permettre de réduire les nuisances liées à la circulation des bennes, d'améliorer la fonctionnalité des bâtiments et d'en modifier considérablement l'aspect esthétique, pour un meilleur confort visuel du voisinage. La quasi disparition du panache de fumée est également très attendue.

William Delannoy

Maire de Saint-Ouen (T6),
Vice-président du Sycatom

IVRY/PARIS XIII

Une concertation aboutie



L'année 2016 a été consacrée à une nouvelle étape de la concertation et à la poursuite des études en vue de la transformation du centre à Ivry/Paris XIII. Reconnu d'intérêt général en février, le projet a fait l'objet d'intenses réflexions pour intégrer les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Sa version adaptée a été soumise à une

troisième phase de concertation, soldée par une décision de la CNDP favorable à la poursuite du projet, sans nécessité de procéder à un nouveau débat public. Les 6 mois d'échanges auront permis de progresser vers un consensus sur les modifications envisagées. Tout en confirmant l'abandon définitif de la méthanisation sur site et du procédé de tri mécano-biologique

(TMB), elles prévoient une hausse de la capacité d'accueil des biodéchets, la création d'un procédé de tri-préparation de combustibles solides de récupération (CSR), ainsi qu'une végétalisation accrue de l'enveloppe architecturale de l'installation. Pour accompagner la transformation du centre, un marché a été lancé pour la mise en œuvre de la démarche HQAC.



Nous apprécions ce 3^e temps de concertation destiné à préparer l'enquête publique, avec l'accompagnement d'un garant. Seule une concertation de qualité, associant l'ensemble des acteurs et partenaires, est de nature à faire émerger un projet partagé. L'objectif est bien de trouver des leviers communs afin que le projet réponde aux enjeux que nous identifions collectivement.

Philippe Bouyssou

Maire d'Ivry-sur-Seine (T12),
Vice-président du Sycatom

+15 000^t
DE CAPACITÉ DE TRI POUR LE NOUVEAU PROJET
DE CENTRE À ROMAINVILLE/BOBIGNY

1,50 €/t
SUBVENTION AUX COMMUNES
ACCUEILLANT UN CENTRE DU SYCTOM

Projet à Romainville-Bobigny : une dynamique de co-construction

L'enjeu est majeur : dessiner un projet pour 2023, à la hauteur des besoins du quart Nord-Est de la métropole. Dès la phase d'élaboration du programme, le Syctom a souhaité associer les élus locaux dans une logique de co-construction. Sur la base d'échanges nourris et des premiers enseignements des études préalables, les contours du projet ont été définis. Le centre de tri

verra sa capacité passer de 45 000 à 60 000 tonnes/an pour accompagner l'extension des consignes. Les futures collectes de déchets alimentaires seront également réceptionnées sur le site. La déchèterie sera doublée d'une ressourcerie. Enfin, plusieurs solutions se profilent concernant la question cruciale des ordures ménagères résiduelles (OMR). Parmi elles : le maintien de la fonction de

réception et transfert du centre, complétée par une étape de préparation destinée à alimenter en CSR les centres de valorisation énergétique du Syctom. En outre, l'intégration urbaine du futur site fera l'objet de la plus grande attention, et ce en cohérence avec les projets d'aménagements locaux. Le transport des matériaux par voie d'eau, via le canal de l'Ourcq, sera notamment privilégié.



Cette démarche de co-construction est primordiale pour la réussite de ce projet. Tout au long des réflexions, la ville de Romainville sera très attentive tant au fond qu'à la méthode employée par le Syctom. À ce jour, le Syctom associe étroitement la ville de Romainville pour porter le projet et il est nécessaire que cela se poursuive dans l'intérêt de tous.

Corinne Valls

Maire de Romainville (T8),
Vice-présidente du
Conseil départemental 93,
Vice-présidente
du Syctom

Deux maîtres-mots : limitation des impacts et transparence

En 2016, le Syctom a maintenu sa politique volontariste de mesure et de surveillance des impacts de ses installations. Comme chaque année, les rejets atmosphériques des centres d'incinération ont fait l'objet d'un contrôle permanent par les exploitants et de contrôles spécifiques diligentés par le Syctom, au-delà des obligations légales. En complément, le partenariat avec Airparif pour le suivi de la qualité de l'air aux abords des centres s'est poursuivi. Ce dispositif de mesure dans l'air ambiant complète les campagnes de mesures des retombées atmosphériques par jauge Owen et biosurveillance (analyse des mousses et lichens).

La limitation des impacts environnementaux passe aussi par l'utilisation des transports alternatifs, toujours privilégiés par le Syctom. En témoignent les projets futurs : à Romainville, le transport par voie d'eau sera majoritaire, tout comme à Ivry/Paris XIII grâce à la création d'un tunnel reliant l'installation à la Seine ; dans le

futur centre de tri à Paris XVII, c'est le transport ferroviaire qui sera utilisé pour l'évacuation des papiers/cartons.

Plus largement, le Syctom est attentif à réduire toutes les sources de nuisances. Cette année, le dispositif de suivi des émissions olfactives aux abords du centre à Saint-Ouen a été renforcé (voir encadré). Parallèlement, le dialogue avec les collectivités et les riverains se poursuit à travers la démarche de chartes de qualité environnementale et le dispositif des sentinelles, groupes de riverains volontaires.

Dernière illustration de cette logique de transparence et d'information : le nouveau site Internet du Syctom mis en ligne fin 2016. Ergonomique et moderne, il offre une interface tournée vers l'utilisateur et de nouvelles fonctionnalités. Un extranet dédié aux collectivités viendra prochainement le compléter.

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À SAINT-OUEN

Les nuisances olfactives sous contrôle



Auparavant situé dans un secteur industriel, le centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen s'inscrit aujourd'hui au cœur d'un éco-quartier réunissant logements et bureaux. Un environnement qui implique des mesures fortes en matière de surveillance et de limitation des nuisances, notamment olfactives. Sur cette question, le Syctom a souhaité aller plus loin en 2016 en faisant réaliser

une caractérisation des sources d'odeurs par des experts. En outre, une consultation a été lancée pour améliorer le diagnostic et appliquer des mesures correctives. En parallèle, la mise en place d'un dispositif de relevés olfactifs par des éco-animateurs a été décidée. Enfin, une prise de contact avec les riverains a été initiée pour lancer une procédure de signalement des nuisances.



Produire des énergies renouvelables et de récupération

La valorisation énergétique à plein régime

Fournir toujours plus de vapeur

Dans les centres de valorisation énergétique, la chaleur dégagée par l'incinération des déchets permet de produire de l'électricité, qui couvre notamment les besoins des usines. La vapeur générée sert également à alimenter les réseaux de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain). En 2016, le Sycotm a poursuivi son action pour optimiser le rendement de ses installations et fournir toujours plus l'énergie. Dans le cadre des efforts d'amélioration continue, un travail est mené pour permettre d'augmenter la disponibilité de fonctionnement des centres d'incinération. Une démarche qui se répercutera positivement sur les quantités de déchets traitées et l'énergie produite.

Parallèlement, les nouveaux tarifs négociés entre le Sycotm et la CPCU ont été appliqués dès janvier 2016. Avec une hausse de 5 € la tonne de vapeur, cette revalorisation permet de se rapprocher des prix de vente du marché. Elle s'accompagne d'un engagement du Sycotm à fournir un seuil



Vers une optimisation des GTA

En 2016, le Sycotm s'est penché sur l'optimisation et la sécurisation des groupes turbo-alternateurs (GTA) qui transforment la chaleur de l'incinération en électricité. Parmi ces nouveaux dispositifs de sécurité : l'installation d'un clapet anti retour de sécurité sur le soutirage moyenne pression et le

remplacement des vannes de contournement à Ivry/Paris XIII ; la reprogrammation des seuils de régulation de pression et la mise en place de capteurs de sécurité à Isséane. Une manière d'assurer l'autosuffisance énergétique de l'usine et d'optimiser les recettes de vente à EDF.



Après des sinistres survenus sur les groupes turbo-alternateurs dans les unités d'incinération à Ivry/Paris XIII et à Isséane en 2014, nous avons décidé de revoir les conditions de fonctionnement de ces machines, afin d'améliorer leur fiabilité et d'assurer leur production d'énergie. Avec comme enjeu, l'optimisation de la performance énergétique de ces installations.

Frédéric Roux
Directeur des usines de traitement au Sycotm

●
1M€
CONSCRÉ À L'OPTIMISATION
DES GTA

●
+50 000 t
AUGMENTATION DE CAPACITÉ
D'INCINÉRATION À ISSÉANE

minimal annuel d'énergie renouvelable ou de récupération (EnRR) à la CPCU, pour consolider son mix énergétique.

Des installations plus performantes

Le développement des performances de valorisation énergétique se traduit également dans les nouveaux projets du Syctom. C'est le cas avec les

travaux du centre à Saint-Ouen pour le passage au traitement sec des fumées d'incinération à l'horizon 2019, qui doivent favoriser une optimisation de l'efficacité énergétique de l'installation. À Ivry/Paris XIII, la nouvelle UVE s'inscrit dans cette même logique : augmenter les performances en produisant plus d'énergie pour chaque tonne de déchets traitée.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Isséane, une hausse de capacité justifiée



Quand j'ai contribué à la construction d'Isséane, j'ai dû combattre beaucoup d'oppositions. Mais j'ai eu raison d'insister, cette usine est belle, bien intégrée à l'espace urbain, performante en matière de traitement des déchets, et elle attire même les professionnels du monde entier. La hausse de capacité d'incinération dont elle a bénéficié en 2016 est donc parfaitement maîtrisée grâce à une telle installation innovante, qui conforte le Syctom comme acteur majeur du développement durable.

André Santini

Ancien Ministre,
Député-Maire
d'Issy-les-Moulineaux,
Vice-président du Syctom



Le centre Isséane a bénéficié d'une augmentation de capacité d'incinération, passant de 460 000 à 510 000 t/an. Cette hausse est notamment destinée à anticiper les phases d'arrêt associées aux travaux prévus dans l'installation de Saint-Ouen. Le Syctom, en assurant ainsi la continuité du service public de traitement des déchets, entend éviter le recours à l'enfouissement. Au final, Isséane produira davantage de vapeur pour alimenter le réseau de chaleur de la CPCU qui assure par son biais le chauffage de 80 000 équivalents-logement.

Augmenter les rendements

Une préparation des déchets pour une meilleure combustion

Conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le Syctom s'oriente vers la production de Combustible Solide de Récupération (CSR) à partir des ordures ménagères résiduelles. Cette matière à haut pouvoir calorifique (la fraction humide étant extraite) augmente considérablement la quantité de chaleur produite à partir d'une tonne incinérée. C'est pourquoi le projet de nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) à Ivry/Paris XIII entend privilégier les CSR pour alimenter l'incinérateur.

Un approvisionnement optimisé

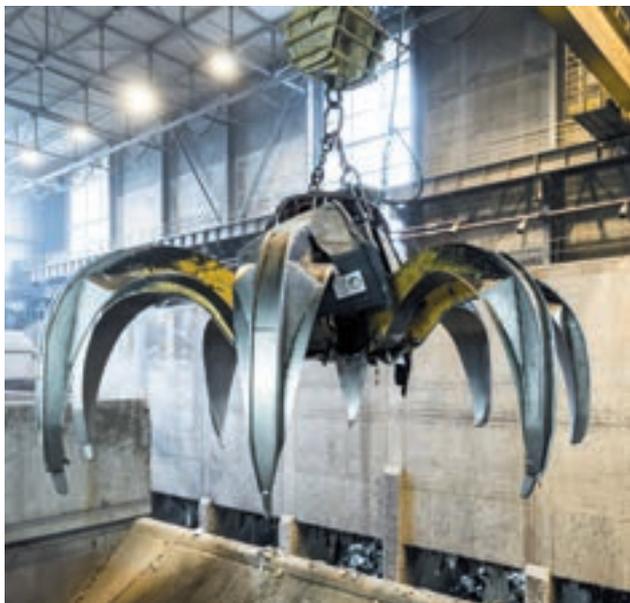
Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de 2015 ont permis au Syctom d'enrichir sa réflexion sur la logistique urbaine des déchets (*voir encadré*). Dans une même volonté d'améliorer la régularité d'approvisionnement de ses centres, il a opéré des tests sur l'incinération de refus de tri d'objets encombrants, jusqu'ici destinés systématiquement à l'enfouissement. Une plus grande production d'électricité et de vapeur a ainsi été enregistrée et les analyses de pouvoir calorifique inférieur (PCI) ont confirmé un fort potentiel énergétique de ce type de déchets. Au final, plus de 16 000 tonnes de déchets ont été détournées de l'enfouissement. Compte-tenu de ces résultats, les marchés de tri et de traitement des objets encombrants intègrent désormais ce mode de valorisation.

●
63,3 M€
DE RECETTES DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

●
42,7 %
DE L'ÉNERGIE DE LA CPCU FOURNIE
PAR LE SYCTOM EN 2016

LOGISTIQUE URBAINE DES DÉCHETS

Un appel à manifestation d'intérêt fructueux



Voilà une collaboration inédite à laquelle le Sycotom a invité associations, industriels et bureaux d'études.

Le principe de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) était de mener une réflexion collective sur les questions de logistique urbaine des déchets : comment approvisionner régulièrement les unités de valorisation énergétique compte tenu des contraintes d'exploitation (incidents éventuels, obligation de maintenance, mais également variations saisonnières des besoins en chaleur...)? Comment assurer ainsi une valorisation optimale des ordures ménagères? En avril, un jury a analysé sept dossiers. Au final, trois lauréats ont été distingués pour leurs idées innovantes. Sur cette base, le Sycotom s'est orienté vers deux appels d'offres : l'un pour un logiciel de gestion et de prévision des flux, l'autre pour la mise en œuvre d'une plate-forme logistique.



Il est essentiel de pouvoir utiliser nos installations au maximum de leurs capacités. À travers cet AMI, il s'agissait de faire émerger le plus d'idées possible, y compris de la part d'acteurs « inhabituels ». À ce titre, il faut souligner la qualité de toutes les propositions reçues. La pluralité de visions a rendu l'approche intéressante.

Loïc Morel

Directeur valorisation énergie et biodéchets au Sycotom

Déchets organiques : des pistes de valorisation à l'étude

Projet SIAAP/Sycotom : vers une solution inédite de co-traitement

En 2016, le projet de traitement conjoint des boues d'épuration et de la fraction organique issue des ordures ménagères a franchi une nouvelle étape. Après la signature d'un accord-cadre de coopération en janvier, une consultation pour un partenariat d'innovation a été lancée le 31 octobre (voir p. 38). Le projet repose sur la mise en synergie de deux filières jusque-là distinctes, pour produire du biogaz ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel. Une solution qui repose sur un principe vertueux : générer davantage d'énergie en mélangeant deux produits fortement complémentaires (les boues d'épuration, riches en azote, et les déchets organiques, riches en carbone).

Développer des exutoires pour les déchets alimentaires

L'attention se concentre également sur un autre flux : celui des déchets alimentaires. Car d'ici 2025, ils devront faire l'objet d'une gestion spécifique. Depuis 2015, deux centres de réception sont mis à disposition des collectivités adhérentes à Saint-Denis et Villeneuve-Saint-Georges, en vue d'une valorisation organique et énergétique (biogaz). Pour accompagner l'émergence d'une filière pérenne, le Sycotom a lancé fin 2016 un vaste dispositif d'accompagnement des collectivités adhérentes pour encourager les expérimentations sur son territoire (voir page 36).

Dans le même temps, les objectifs de tri à la source (22 kg/hab/an d'ici 2023) nécessitent la recherche de solutions de traitement adaptées. En 2016, le Sycotom s'est ainsi engagé aux côtés d'autres syndicats et collectivités dans une coopération avec le SIGEIF et GrDF, pour un projet d'unité de méthanisation sur le Port de Gennevilliers. La signature d'une convention de coopération début 2017 est venue poser les bases d'une gouvernance favorable à la réussite du projet.



Dans ce projet, nous mutualisons les compétences de deux services publics, l'un chargé des déchets solides, l'autre des « déchets liquides ». Par notre action partenariale nous contribuons à dynamiser l'innovation dans le domaine de l'environnement. Bel exemple de synergie territoriale au bénéfice de la transition énergétique de notre région. En route pour une ville intelligente et saine !

Denis Pénouel

Directeur général adjoint Prospective au SIAAP



Vers un recyclage optimal des matières



L'objectif est de trouver les solutions technico-économiques les plus pertinentes pour moderniser nos centres de tri, tout en assurant la continuité du service public. Nous ne raisonnons pas centre par centre mais plus largement sur l'ensemble de notre parc et au-delà, en anticipant les besoins éventuels de partenariats avec des centres privés ou de syndicats voisins.

Karine Spérandio
Directrice des centres de tri au Syctom

Adapter l'outil industriel aux consignes de tri élargies

Le tri de tous les emballages plastiques sera généralisé à l'ensemble du territoire d'ici 2022, et dans le cas de Paris, dès 2018. C'est pourquoi le Syctom intensifie la modernisation de ses centres de tri à travers un programme d'études et de travaux échelonné dans le temps. En 2016, l'action s'est notamment concentrée sur le centre à Paris XV.

À Paris XV, les travaux d'adaptation ont été inscrits au nouveau marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM), objet d'une procédure concurrentielle engagée à l'été 2016. Avec une contrainte : intégrer de nouveaux équipements et augmenter si possible les capacités du centre sans toucher au bâti. Les travaux sont prévus pour 2018. À Nanterre, le calendrier prévoit le lancement d'un marché CREM en mars 2017 et des travaux en 2019.

Deux centres de tri du Syctom traitent d'ores et déjà l'ensemble des emballages plastiques : celui à Romainville, équipé d'un tout nouveau process en 2016 (voir encadré), et celui à Sevrans, site pilote



Romainville : une chaîne de tri dernière génération

Fort de son tout nouveau process et d'une capacité d'exploitation de 45 000 tonnes/an, c'est aujourd'hui le plus grand centre de tri du Syctom. Cet équipement de pointe, inauguré en février 2016 après 10 mois de travaux intensifs, prend en compte la double extension des consignes, en triant l'ensemble des emballages plastiques et

des emballages métalliques du territoire d'Est Ensemble et de 11 arrondissements parisiens. Avec ses 200 machines, dont 13 séparateurs optiques et 2 presses à balles, il offre des performances accrues en matière de captation des matériaux. Le centre affiche déjà un rendement de recyclage de 89 %.

●
73%
TAUX DE RECYCLAGE
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

●
45 000 t/an
CAPACITÉ D'EXPLOITATION POUR
LE CENTRE DE TRI À ROMAINVILLE

dès 2012, modernisé en 2014. Ce dernier a fait l'objet de travaux complémentaires durant le 2^e semestre 2016. Ils ont permis d'améliorer le tri et la qualité des films plastiques mais aussi la captation de matières valorisables dans les refus. Le

Syctom a par ailleurs sollicité les services de l'État pour obtenir une autorisation d'augmenter la capacité du centre, de 17 000 t/an actuellement à 20 000 t/an. De quoi répondre au déploiement de la collecte élargie sur d'autres territoires.

Des capacités de tri en hausse constante

Tout en augmentant les capacités de ses centres existants, le Syctom prévoit à l'horizon 2019 la mise en service d'un second centre de tri parisien, d'une capacité d'exploitation de 45 000 t/an (*voir encadré*). Situé dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles, il desservira 10 arrondissements et les communes de Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy-la-Garenne et Saint-Ouen. Conformément à la réglementation des « Installations

classées pour la protection de l'environnement », la demande d'autorisation d'exploiter a été soumise à enquête publique du 13 octobre au 17 novembre 2016. Le dialogue avec les riverains et les acteurs locaux se poursuivra durant les travaux, annoncés à compter du printemps 2017. À terme, cette installation exemplaire est destinée à devenir une pièce maîtresse du dispositif de tri du Syctom.

PROJET À PARIS XVII

2019 : un second centre de tri intramuros

En réponse aux besoins croissants liés à l'extension des consignes, le centre de tri à Paris XVII s'implantera dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles. Ultra-performant, il bénéficiera des meilleures technologies : un processus très automatisé, un dispositif de sécurité de premier plan, un tri manuel concentré sur le contrôle qualité... Chaque jour, plus de 130 tonnes de collecte sélective y seront préparées pour être recyclées. Autre atout de l'installation : ses performances environnementales, avec une architecture de qualité, une



installation photovoltaïque, des consommations d'énergie et d'eau réduites, la moitié des matériaux triés évacuée par fret ferroviaire... Cette ambition d'exemplarité et de

limitation des nuisances s'appliquera dès la phase de travaux, comme l'illustre la signature fin 2016 d'une charte de chantier vert par l'ensemble des intervenants.



Valoriser de nouveaux flux

2016 a été marquée par la montée en puissance du dispositif expérimental de tri des petits emballages métalliques, dans les centres de tri à Nanterre et à Romainville. Une communication sur l'élargissement des consignes à tous les emballages métalliques a été déployée sur le territoire d'Est Ensemble par le Syctom et ses collectivités adhérentes. Au final, le flux « expérimental » capté a permis de quadrupler la production d'aluminium du centre de tri à Nanterre et de doubler celle du centre à Romainville.

De son côté, le traitement des objets encombrants (OE) par le Syctom a connu deux grandes évolutions : l'incinération des refus de tri d'OE dans les unités de valorisation énergétique - avec plus de 16 000 tonnes détournées de l'enfouissement -,

et l'avancée des démarches pour capter et recycler de nouveaux matériaux. Sont concernés le papier (dorénavant en mélange avec le carton), les plastiques rigides (meubles de jardin, tubes, caisses...) et les matelas. Sur ce dernier flux, le marché public conclu avec Recyc Matelas peut être qualifié d'exemplaire, car le Syctom est le seul acteur en France à les recycler à partir de la collecte des OE en porte-à-porte. Au second semestre 2016, 354 tonnes ont été réceptionnées. Enfin, du côté de la déchèterie d'Ivry-sur-Seine, le partenariat avec Ecologic Oil pour valoriser les huiles alimentaires en biocarburant a été reconduit, au même titre que le dispositif de caisson Emmaüs qui a permis le réemploi de plus de 14 tonnes d'objets et d'équipements mobiliers.

60% des objets encombrants gérés par le Syctom sont recyclés. Cette performance est le fruit d'une recherche et d'un travail collaboratif continu avec les industriels du recyclage. C'est ainsi qu'en 2016, les plastiques (bacs, caisses, jouets en fin de vie...) et les matelas ont été valorisés dans de nouvelles filières. Le Syctom optimise également la part non recyclée en la valorisant énergétiquement.

Romain Pélissou
Directeur recyclage et transport alternatif au Syctom





L'expertise d'un acteur majeur du développement durable

Au titre de premier opérateur public de traitement des déchets en Europe, le Syctom s'emploie à enrichir et partager sa vision d'une gestion exemplaire des déchets. C'est tout le sens de son action en faveur d'un dialogue renforcé et d'échanges toujours plus nourris avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux. Pour développer les performances de la filière et innover pour son avenir.

FAIRE PROGRESSER LE TERRITOIRE

Accompagner et soutenir les projets locaux en faveur d'une économie circulaire, sensibiliser les particuliers et les entreprises, œuvrer à l'émergence d'une filière pérenne pour les déchets alimentaires.

PARTAGER ET INNOVER À L'INTERNATIONAL

Porter haut et loin sa vision du modèle français de gestion des déchets, partager expertise et savoir-faire dans le monde, y compris sur le plan de la solidarité internationale.

DÉVELOPPER LES SYNERGIES FRANCIENNES

Dialoguer avec les collectivités et les partenaires du secteur, mutualiser les équipements avec les syndicats de traitement voisins, innover avec les grands syndicats franciliens, promouvoir et soutenir l'éco-conception en Île-de-France.

1,28 M€

DE SOUTIEN AUX ACTIONS
LOCALES EN MATIÈRE DE
PRÉVENTION ET DE TRI

1316

VISITEURS AU TOTAL
DANS LES CENTRES
DU SYCTOM EN 2016

28

ÉCO-ANIMATEURS DÉPLOYÉS
POUR MENER DES ACTIONS
DE SENSIBILISATION
SUR LE TERRITOIRE



Mobiliser le territoire



Via notre convention de partenariat, le Sycotom finance l'implantation de points d'apport volontaire pour la collecte du verre. Les communes de Chesnay, de Versailles et de Vélizy-Villacoublay peuvent en bénéficier. En effet, ce mode de collecte sera adopté d'ici 2018 par l'ensemble des communes de l'Agglo dans un triple objectif d'harmonisation, de réduction des coûts et de protection de l'environnement.

Luc Wattelle

Maire de Bougival
(CA Versailles Grand Parc),
Délégué du Sycotom

Encourager l'économie de la ressource

En 2016, les soutiens du Sycotom auprès de collectivités se sont concentrés, en grande partie, sur des actions en faveur du tri pour développer plus largement le recyclage et la valorisation des déchets.

Première application de la tarification incitative

La nouvelle tarification élaborée fin 2015 est entrée en application en 2016. Plus simple, plus équitable, cette nouvelle tarification est un levier puissant pour dynamiser la collecte sélective des emballages et des papiers et le tri des déchets alimentaires. Un tarif dégressif – lié aux performances de tri – a été mis en place pour la collecte sélective. Les tonnages collectés supérieurs à ceux comptabilisés en 2015 sont, quant à eux, traités gratuitement et des soutiens sont versés si le tonnage par habitant dépasse les 35 kg/an. Enfin avec un tarif très bas (5 €/tonne de déchets alimentaires) et des soutiens financiers, le Sycotom entend également inciter les collectivités adhérentes à passer au tri des déchets alimentaires.

Le déploiement du plan d'accompagnement 2015-2020

Le plan d'accompagnement 2015-2020 est monté en puissance en 2016. Il s'est notamment traduit par le financement d'une quarantaine de projets locaux dont l'objectif est de mobiliser les acteurs privés et publics du territoire au service de l'économie circulaire (voir encadré). Une autre action phare en 2016 a consisté en l'extension des consignes de tri (emballages plastiques et métalliques) à 14 villes du nord-est de la métropole, notamment rendue possible par la modernisation du centre de tri à Romainville.

Près de quarante projets subventionnés

Pour promouvoir une économie circulaire territoriale, le Sycotom a financé directement une quarantaine d'actions en 2016 allant de la campagne pour le compostage au financement de boutiques de réemploi, en passant par le financement de

colonnes enterrées pour la collecte. Ainsi, sur les 36 projets accompagnés par le Sycotom, 13 actions concernent la prévention des déchets, 14 actions les biodéchets, 9 actions le tri des emballages et des papiers graphiques, pour des montants compris entre 700 et 300 000 €.

PROJET PILOTE

Extension des consignes de tri : une nouvelle phase d'expérimentation



14 villes ont été sélectionnées par Eco-Emballages dans le cadre de son plan d'amélioration de la collecte pour intégrer la nouvelle

phase d'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques : Montreuil, Bagnolet, Les Lilas, Le Pré-Saint Gervais,

Pantin, Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec, Villemombble, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Drancy, Le Bourget, Dugny. Une expérimentation soutenue par le Syctom qui met à disposition son expertise, ses moyens humains et techniques. Ainsi, deux sessions de formation des ambassadeurs du tri ont été organisées sur ce sujet. Des outils de communication ont été mis à disposition des villes et des habitants. Enfin, des visites d'information en porte-à-porte auprès des riverains ont été organisées. Un déploiement tous azimuts qui a donné des résultats significatifs : une hausse de la collecte sélective bien supérieure à celle enregistrée en 2012 lors de la 1^{re} phase d'expérimentation.



Sensibiliser les publics tous azimuts

Eco-animateurs : une sensibilisation tout-terrain

Le plan d'accompagnement 2015-2020 l'avait annoncé : 28 éco-animateurs ont été déployés en avril 2016 par le Syctom, dans le cadre des marchés conclus avec les organismes PikPik Environnement et e-graine, Verdicité et Ecogestik. Formés et motivés, ils interviennent à la demande des collectivités pour des opérations de sensibilisation en porte-à-porte, des animations à l'occasion d'événements locaux ou des suivis de la qualité du service (enquêtes, etc.).

Mobilisables à la carte, ils sont constitués de trois équipes couvrant Paris, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Avant toute opération, les éco-animateurs travaillent en étroite collaboration avec les équipes du territoire dans lequel ils doivent intervenir.

Reprise des Journées portes ouvertes

Tout en respectant les consignes liées au maintien de l'état d'urgence et du plan Vigipirate, le Syctom a repris les journées portes ouvertes dans ses centres de traitement de déchets. On en compte

quatre pour l'année 2016. En septembre, c'est Isséane qui « ouvrait le bal » dans le cadre des journées européennes du patrimoine, suivie par Sevran, Paris XV et Nanterre. Au total, 1316 visiteurs ont répondu présents.

Expertise et accompagnement des équipes des collectivités

Le Syctom a poursuivi ses « Matinales », à destination des agents et communicants du territoire pour présenter des campagnes de sensibilisation, des outils mis à disposition... Deux rendez-vous ont ainsi été proposés au premier semestre : l'un sur les biodéchets et l'autre sur le tri et le recyclage. Des réunions d'information sur l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et métalliques pour les villes des bassins versants des centres de tri à Sevran et à Nanterre ont aussi été programmées, en avril et mai. Au total, elles ont rassemblé 15 communes, Eco-Emballages et le CELAA (Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier). Enfin deux sessions de formation d'ambassadeurs du tri ont été réalisées.

À Meudon, des actions ont été menées, à l'initiative de la Ville, par le territoire Grand Paris Seine Ouest, notamment pour favoriser le développement du compostage collectif en pied d'immeuble. Parallèlement, pour encourager les habitants à trier plus et mieux leurs déchets, les éco-animateurs du Syctom ont réalisé des opérations de sensibilisation en porte-à-porte dans 2800 logements à Meudon, et sur d'autres communes du territoire.

Florence de Pampelonne
Adjointe au Maire de Meudon (T3) en charge du développement durable, de l'environnement et du cadre de vie, Déléguée suppléante du Syctom

BILAN 2016

Éco-animateurs: une première année positive

Après une première année d'exercice, les éco-animateurs se montrent plus qu'enthousiastes : « Cette année fut une expérimenta-

tion pour nous tous. Vu l'ampleur colossale des enjeux de ce nouveau dispositif, nous sommes fiers d'avoir réussi à relever le défi »



témoignent en cœur les éco-animateurs des associations e-graine et Pikipik Environnement. En effet, à eux seuls, ils ont assuré quelque 708 demi-journées de sensibilisation auprès de 12 communes - Paris (seize arrondissements concernés), Noisy-le-Sec, Bobigny, Drancy, Neuilly-sur-Marne, Aulnay-sous-Bois, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Clichy-la-Garenne, Ivry-sur-Seine et Versailles - sur des sujets aussi variés que le gaspillage alimentaire, la consommation raisonnée ou les gestes de tri. Une réussite qui les incite à « espérer continuer encore longtemps cette aventure ! ».



Cette expérimentation de collecte des déchets alimentaires doit nous permettre de tester dans des contextes urbains différents l'appropriation par les Parisiens de cette pratique de tri inédite. Nous en tirerons tous les enseignements en vue d'une généralisation à tout Paris. Ce mouvement se fera en même temps que d'autres collectivités membres se lanceront, et nous travaillons déjà tous au sein du Syctom aux solutions de traitement.

Mao Péninou

Adjoint à la Maire de Paris,
Vice-président du Syctom

Mettre en place une filière séparée pour les déchets alimentaires

D'ici 2025, les déchets alimentaires devront faire l'objet d'une gestion spécifique. Un défi pour l'ensemble des collectivités du territoire qui vont devoir organiser et garantir leur collecte. La mise en œuvre s'annonçant complexe, le Syctom a choisi de s'associer à ses collectivités adhérentes pour co-construire cette nouvelle filière.

Ainsi, depuis 2016, il propose un accompagnement « sur mesure » pour les inciter à passer à la collecte séparative des déchets alimentaires. Cette aide peut être matérielle avec des tarifs incitatifs, mais aussi technique ou humaine. Elle peut concerner l'ensemble de la démarche (des études préalables à la prise en charge de la collecte des déchets) ou être très ponctuelle (mise à disposition d'un éco-animateur pour une animation), sans toutefois dépasser les 3 ans d'expérimentation. Objectif : construire un dispositif viable à une échelle significative, pour que la collectivité puisse ensuite le généraliser sur son territoire.

Ces expérimentations sont aussi l'occasion de favoriser le partage d'expériences entre tous les acteurs concernés. Elles permettront d'identifier les conditions de réussite, mais aussi les synergies possibles entre la collecte auprès des ménages et celle auprès des producteurs non-ménagers (hôpitaux, écoles ...). Dans ce dispositif, le Syctom met également à disposition les prestations de traitement des déchets alimentaires.



Les déchets alimentaires se trient déjà !

Sur le territoire du Syctom certaines collectivités pionnières n'ont pas attendu pour se lancer. Ainsi la Ville de Paris collecte déjà 54 marchés découverts et 4 restaurants administratifs. Dès mai 2017, ce seront les ménages des 2^e et 12^e arrondissements. Le Syctom travaille également sur un projet (ménages et producteurs non-ménagers) dans le

quartier Bas-Pays de Romainville et le quartier de Monmousseau à Ivry-sur-Seine. D'autres projets ont démarré à Paris Ouest La Défense, avec une étude sur des marchés alimentaires, et à Plaine Commune, auprès des producteurs non-ménagers tels que les écoles, les collèges, les lycées et quelques marchés alimentaires.



Coopérer à l'échelle francilienne

Mutualiser les moyens, accroître les performances

Dans une logique de solidarité territoriale et d'amélioration de la qualité du service public, la démarche partenariale engagée par le Syctom avec les syndicats de traitement franciliens s'est renforcée en 2016. L'objectif est notamment de mutualiser les capacités de traitement en faveur d'une diminution de la mise en décharge. Durant l'année, le Syctom s'est ainsi rapproché du SIOM de la Vallée de Chevreuse (91), du SMDO (ex-SMVO, 60) et du SITREVA (78).

Les partenariats précédemment conclus avec 4 syndicats voisins se sont quant à eux poursui-

vis. Avec le SIGIDURS, qui assure la valorisation énergétique de près de 40 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles provenant de 4 communes adhérentes du Syctom. Avec le SIEVD, devenu RIVED (Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis), qui depuis janvier 2016 accueille des flux de collecte sélective du territoire du Syctom à hauteur de 3 000 tonnes annuelles. Avec le SITRU (78) qui apporte 12 000 tonnes de collecte sélective au centre de tri à Nanterre et qui devrait à terme incinérer des ordures ménagères du Syctom.



Le SigEIF se réjouit d'avoir rassemblé autour de lui des partenaires de cette qualité et si sincèrement engagés dans le développement d'une filière (le GNV/ bioGNV) en devenir. Avec la création de cette Sem, notre syndicat se montre, une fois encore, exemplaire de la capacité des collectivités locales à investir, à innover et à accompagner la transition énergétique.

Jean-Jacques Guillet
Président du SIGEIF,
Député-Maire de Chaville

Des partenariats transversaux et innovants

Les Services publics urbains du Grand Paris en synergie

2016 a vu se renforcer les liens du Syctom avec les autres grands syndicats franciliens : le SEDIF (Eau), le SIAAP (Assainissement), le SIGEIF (Gaz/ Electricité), le SIPPEREC (Energies/Télécommunications) et l'EPTB Seine Grands Lacs (Lacs réservoirs). Tous réunis en avril au Salon des Maires d'Île-de-France, ils ont durant l'année partagé des actions de coopération internationale et engagé

de nouveaux partenariats novateurs. Le Syctom a ainsi décidé d'entrer au capital de la société d'économie mixte SIGEIF Mobilités, nouvellement créée par le SIGEIF. Aux côtés d'autres partenaires, dont le SIAAP et le Siredom, sa participation s'élèvera à 1 %, soit 50 000 €. Cette Sem entend développer un réseau de 10 stations de GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et BioGNV dans les trois à cinq ans. Toujours avec le SIGEIF, le Syctom porte un projet d'unité de méthanisation sur le Port de Gennevilliers (voir p. 29).

●
40 000 t
D'OMR TRAITÉES
PAR LE SIGIDURS

●
12 000 t
DE COLLECTE SÉLECTIVE APPORTÉES
PAR LE SITRU À NANTERRE

●
300 ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNÉS PAR LE SYCTOM
DEPUIS LE LANCEMENT DU CONCOURS DZD



Le concours Design Zéro Déchet du Syctom permet de dédramatiser la question technique de la gestion des déchets, pour lui donner une dimension plus esthétique, plus créative, plus universelle aussi. C'est une problématique réelle, ce qui est motivant pour les élèves participant au concours. En deux participations, notre établissement a décroché 5 prix ! Ce qui a permis de récompenser des étudiants, de financer des équipements et des intervenants pédagogiques.

Frédérique Simon

Enseignante en BTS Design de produit au Lycée François Mansart



Je porte un regard confiant et optimiste sur le concours DZD. J'ai suivi son évolution et je suis subjuguée par le potentiel de créativité qu'il suscite auprès des étudiants et jeunes diplômés. Cet exercice imaginé par le Syctom, animateur de la dynamique territoriale de prévention des déchets, stimule la réflexion et révèle les consciences environnementales de ces futurs professionnels. Le concept de déchet se transforme ainsi, de façon innovante, en ressource pour demain.

Florence Crocheton

Adjointe au Maire de Saint-Mandé, membre du Bureau du Syctom

Une nouvelle étape pour le projet SIAAP/Syctom

2016 marque la concrétisation de la coopération entre le SIAAP et le Syctom pour valoriser les produits organiques inhérents à leur activité. Réunis le 11 janvier 2016 par un accord-cadre de coopération, les deux syndicats ont signé le 31 mars un protocole de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Et le plus grand pas

a été franchi le 31 octobre 2016 avec le lancement d'une consultation pour un partenariat d'innovation. Cette procédure de commande publique d'un genre nouveau, qui couvre la R&D et l'acquisition de la solution, s'adapte parfaitement au caractère hautement innovant du projet. Le Syctom et le SIAAP entendent ainsi mobiliser tous les atouts pour aboutir à une solution industrielle performante et viable. Le ou les groupements attributaires seront connus fin 2017.

Stimuler l'éco-conception

Au-delà de son plan d'accompagnement des collectivités 2015-2020, le Syctom s'emploie à animer une dynamique d'échanges et d'innovation entre tous les acteurs de son territoire, qu'ils soient industriels, designers, universitaires ou associatifs. Une ambition qui s'est traduit en 2016 par la participation à des événements tels que la 13^e édition du salon « Jardins, jardin » aux Tuileries ou encore Paris Design Week (voir encadré). Le Syctom a également renouvelé son concours Design Zéro Déchet (voir encadré), en partenariat avec la région Île-de-France et l'Ademe. Destiné à inciter les concepteurs de demain à intégrer une réflexion environnementale dans leur approche, ce rendez-vous prend d'année en année une tournure toujours plus concrète. Depuis sa création, 300 étudiants ont été accompagnés et 55 projets retenus, dont certains prototypés.



Le Syctom s'invite à Paris Design Week

Du 3 au 10 septembre 2016, Paris devenait la capitale internationale du design. Le Syctom en a été l'un des acteurs, pour une semaine « Design & upcycling » à la Rotonde Stalingrad. L'occasion de présenter les projets du

concours Design Zéro Déchet 2016 dans le cadre d'une exposition et de lancer l'édition 2017, consacrée aux textiles. Le tout animé par des événements, ateliers et autres temps forts encadrés par les éco-animateurs.

CONCOURS DESIGN ZÉRO DÉCHET

Une 4^e édition sous le signe des biodéchets



Le concours DZD a fait son grand retour en 2016 en invitant les étudiants franciliens à imaginer des produits ou services innovants pour mieux valoriser les biodéchets. Sur les 42 projets reçus, 4 ont été

primés le 2 juin après sélection par un jury composé d'experts du design, de l'éco-conception ou du compostage. Le 1^{er} prix a été attribué à OVE, un composteur décoratif et fonctionnel (Junior

Barona - BTS Design de Produit - Lycée François Mansart) ; le 2nd à Master Compost, un service global de collecte dans les supermarchés (Paul Arrial - Céline Gavignet - Gaia Lemmens - Strate College) ; le 3^e à Glean Compost, un meuble urbain pour valoriser les biodéchets des marchés (Erika Cupit - BTS Design de Produit - Lycée François Mansart). Le Syctom a décerné un prix spécial à Bio Sac, un contenant conçu pour trier ses biodéchets à domicile (Sandie Traverse - BTS Design de produit, Lycée François Mansart). Pour ces deux derniers projets, un prototypage par des entreprises ou collectivités est prévu.



S'ouvrir à l'extérieur

Promouvoir le modèle français de gestion des déchets

Animer la filière « déchets »

Le Syctom conserve un rôle de premier plan au sein de la filière, en lien avec l'ensemble de ses acteurs. Il l'a une nouvelle fois prouvé en participant activement aux négociations sur le barème F présenté en mars 2016. Au sein de l'Association des maires de France (AMF), il s'est attaché à défendre les intérêts des territoires les plus urbanisés, au regard des conditions de soutien proposées par le ministère de l'Environnement. Au final, le protocole d'accord conclu avec les metteurs sur le marché a été globalement repris par l'État, ce qui devrait préserver l'équilibre financier des collectivités. Le nouveau barème entrera en application au 1^{er} janvier 2018.

Ouvrir de nouvelles perspectives

Au titre de premier opérateur public européen de traitement des déchets, le Syctom s'applique à produire une réflexion sur le modèle français dans ce domaine. Pour anticiper et imaginer l'avenir, il s'inscrit plus que jamais dans une logique d'ouverture et de prospective. En témoigne sa collaboration avec la Fondation

Concorde, think tank spécialiste des questions économiques, pour éclairer le potentiel de la filière déchets dans l'économie française (*voir encadré*). Si ce sujet d'étude constituait une première pour un think tank, la démarche l'était aussi pour le Syctom qui entend renouveler ce type de collaboration.

Une collaboration fructueuse avec la Fondation Concorde

En juin 2016, le Syctom accompagnait la Fondation Concorde, dans le cadre d'un groupe d'étude « Traitement des déchets ménagers : une opportunité pour l'économie française ? ». Le Syctom a participé à des réunions régulières, aux côtés de spécialistes et experts. Parmi les questions abordées : l'éco-conception, l'acceptabilité des installations ou encore le statut

juridique des déchets. Cette réflexion collective a donné lieu à une monographie intitulée « Faire enfin des déchets une ressource ». Diffusée début 2017 auprès des parlementaires, industriels et élus territoriaux, elle formule une série de propositions pour faire de la France un territoire d'expérimentation et d'excellence en matière de gestion des déchets.



Nous avons une vision à 360° des contraintes et des enjeux de la gestion des déchets comme peu d'acteurs la possèdent. Nous entretenons des relations tant avec les usagers, les collectivités territoriales, les collecteurs en amont qu'avec les entreprises de recyclage et de valorisation en aval. Au regard des évolutions sociétales, démographiques et technologiques, nous pouvons légitimement participer à la redéfinition du modèle français et à l'élaboration des politiques publiques en France et en Europe.

Martial Lorenzo
Directeur général des services du Syctom



S'agissant d'installations de traitement de déchets, c'est la transparence, la loyauté des débats qui fonde la légitimité de la décision. Il est important qu'il y ait un débat et que les citoyens puissent participer aux décisions. Et on a de nombreux exemples, y compris au Syctom, où les projets ont évolué du fait de l'intervention des parties prenantes évidemment (élus, associations) mais également des citoyens eux-mêmes.

Christian Leyrit

Président de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Un partage de savoir-faire sans frontières

Le Syctom s'attache, encore et toujours, à partager et diffuser ses savoir-faire. C'est tout le sens de l'accueil des délégations étrangères, marqué par une forte croissance en 2016 (voir encadré). C'est aussi une participation active à des rencontres de coopération internationale : cette année avec les régions de Casablanca-Settat (Maroc) et d'Abidjan (Côte d'Ivoire), la chambre de commerce des Pays du Golfe. C'est également un engagement pour le climat, avec une participation active à la COP22 qui se tenait à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 (voir encadré).

Le Syctom au rendez-vous de la COP22

Fort de sa contribution active à la COP21, le Syctom a confirmé son engagement à la COP22 qui se tenait à Marrakech, en organisant un side-event. Le rendez-vous du 12 novembre avait pour thème l'acceptabilité des installations de traitement de déchets. Une question majeure, en France comme ailleurs, face à des populations toujours plus en demande d'informations sur l'activité et les impacts des installations. Comment développer et

entretenir un dialogue constructif avec la société civile ? Quels leviers mobiliser en fonction des problématiques locales ? Le Syctom, régulièrement confronté à ces questions, est venu partager son expérience du débat public et du dialogue avec les territoires et acteurs locaux. Aux côtés des autres partenaires présents, il a pris part à un échange fructueux avec la centaine de participants présents à la table ronde.

VISITES DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Les installations du Syctom plébiscitées



En 2016, ils sont venus des cinq continents découvrir les installations du Syctom, ses projets innovants et tout ce qui fait la spécificité du modèle français de gestion des déchets. Des délégations de Belgique, du Maroc, du Brésil, de Turquie, de Chine, des Philippines, d'Arabie Saoudite, du Turkménistan ou encore du Liban... Et la demande va croissant. Sur la seule année 2016, 18 délégations, soit 336 personnes au total, ont été reçues, parmi lesquelles le Ministre de l'environnement du Maroc, la Présidente de l'Organisme Régulateur des Services Publics de la ville de Buenos Aires, la Ministre de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines ou encore le Gouverneur général adjoint de la province du Sistan-Balouchistan en Iran.

Développer des projets de R&D à l'échelle internationale

Le Syctom a fait de l'innovation son fer de lance pour augmenter ses performances tant industrielles qu'environnementales. Le projet de R&D international engagé en 2016 pour capter le CO₂ des fumées d'incinération en est l'illustration. Appliqué au centre de Saint-Ouen, il vise à capter le CO₂ pour nourrir des micro-algues dans des photo-bioréacteurs, puis à produire à partir de cette matière algale du bioplastique et d'autres

matériaux. Pour explorer cette piste qui pourrait être une première européenne, un contrat de recherche et développement a été signé en avril 2016 par un consortium de recherche conduit par SETEC Environnement. Il associe Armines-Mines Paris Tech, l'École Polytechnique de Montréal et le Royal Institute of Technology KTH de Stockholm. Deux laboratoires spécialisés sont aussi mobilisés : le Centro Tecnológico Avanzado de Energías Renovables (CTAER), lié à l'université de la ville d'Almería, en Espagne, et l'institut de recherche suédois SP Sveriges Tekniska Forskningsinstitut.

Le projet a démarré en avril 2016 et une première phase a permis de présélectionner une série de souches d'algues présentant les qualités requises. Elles seront testées en 2017 en conditions réelles

à l'échelle du laboratoire, pour évaluer leur productivité et leur résistance. Un travail sera également conduit pour améliorer les performances du réacteur de culture des micro-algues.

Œuvrer à la solidarité internationale

Le programme de solidarité internationale du Syctom s'est enrichi de nouveaux projets en 2016. Avec un même objectif de contribuer à une meilleure gestion des déchets à l'échelle mondiale, dans un contexte de production croissante. Près d'un an après son lancement, une rencontre organisée en septembre a réuni l'ensemble des parties prenantes pour faire état des projets soutenus (voir encadrés) et acter un dispositif de parrainage par les élus.

Plusieurs projets se sont concrétisés, parmi lesquels la réalisation d'un film de prévention pour l'Île de Sainte-Marie (Madagascar) ; une étude sur la Vallée des Cèdres au Liban, destinée à trouver des fonds pour sauvegarder sa labellisation au patrimoine mondial de l'humanité. Ou encore le soutien d'une autre étude sur la ville de Kiffa, en Mauritanie, sur la complexité d'intervention dans une zone en climat aride désertique.

Les nouveaux projets soutenus en 2016

Les soutiens attribués par le Syctom varient globalement de 30 000 à 115 000 €

MADAGASCAR

- **Antananarivo** : gestion des déchets de la ville
- **Antsirabe** : amélioration de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets

ÉTHIOPIE

- **Addis Abeba** : gestion inclusive des déchets

TOGO

- **Aného** : gestion durable des déchets solides ménagers

CARAÏBES

- **Haïti** : aide d'urgence suite à l'ouragan Matthew

LIBAN

- **Caza de Bcharreh** : étude pour la collecte et le traitement des déchets

SÉNÉGAL

- **Guediawave** : formation et sensibilisation au tri et ramassage des déchets

Le Syctom a aussi apporté son soutien à GEVALOR afin d'informer les collectivités françaises sur le dispositif « 1% déchets ». Objectif : contribuer à la définition de projets solidaires pertinents sur la gestion des déchets.



Au sein de la commission Solidarité internationale du Syctom, nous croyons au véritable effet de levier qu'il y a à intervenir conjointement dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets. Nous sommes donc particulièrement à l'écoute des projets qui permettent de tenir compte de ces trois aspects dans une approche intégrée, en bonne intelligence. C'est la voie que nous entendons privilégier avec nos partenaires du SEDIF et du SIAAP.

Patrick Trémège

Conseiller de Paris, membre du Bureau du Syctom

PREMIER PROJET

Madacompost, un modèle d'économie circulaire

Madacompost est une entreprise créée par l'association française Gevalor dans la commune de Mahajanga, à Madagascar. C'est aussi le premier projet soutenu par le Syctom dans le cadre de son programme de solidarité internationale. Et il est exemplaire à plus d'un titre. Sa démarche consiste à faire des déchets de la ville des ressources, en valorisant les biodéchets sous forme de compost, en recyclant les sacs plastiques en briques et pavés, en transformant les déchets végétaux en biocombustibles et charbon vert. Avec à la clé des résultats significatifs : une centaine de personnes employées, une réduction de 75 % des volumes de déchets mis en décharge et un effet d'émulation dans d'autres villes malgaches et au-delà. La subvention accordée a permis à l'association d'aller plus loin dans sa démarche d'innovation,



en développant notamment une filière de « compost biologique » ou encore une expérience de tri des biodéchets sur le marché local. Le Syctom ne peut que se féliciter

de cette première, qui en plus d'avoir répondu en tous points à ses critères d'attribution, fait pleinement écho à sa démarche RSE.

Directeur de la publication **Hervé Marseille** | Rédacteurs en chef **Martial Lorenzo, Patrice Furé** |
Directrice de la communication **Véronique Menseau** | Coordination **Julien Bieganski, Solène Patron** |
Crédits photos **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers / Black Euphoria, Thierry Dehesdin, Natacha
Gonzalez, Jean-François Humbert, Didier Raux ; Ville de Boulogne-Billancourt; Ville de Colombes ; Ville de Nanterre ;
Ville de Neuilly-sur-Seine ; Ville de Paris ; Ville de Saint-Mandé ; RIEVD ; Groupement IP13 / AIA Architectes ;
Kreaction / Les Ateliers Monique Labbé, architectes ; Reichen et Robert & Associés ; Sacha Lenormand ; SIAAP ;
SIGEIF ; SIPPAREC ; CNDP ; Gevalor** | Rédaction-Conception-Réalisation **Agence Giboulées**

Imprimé par Merico Delta Print sur papier Cocoon Silk 100 % recyclé | **Juin 2017**



35, bd de Sébastopol
75001 Paris

Tél. : 01 40 13 17 00

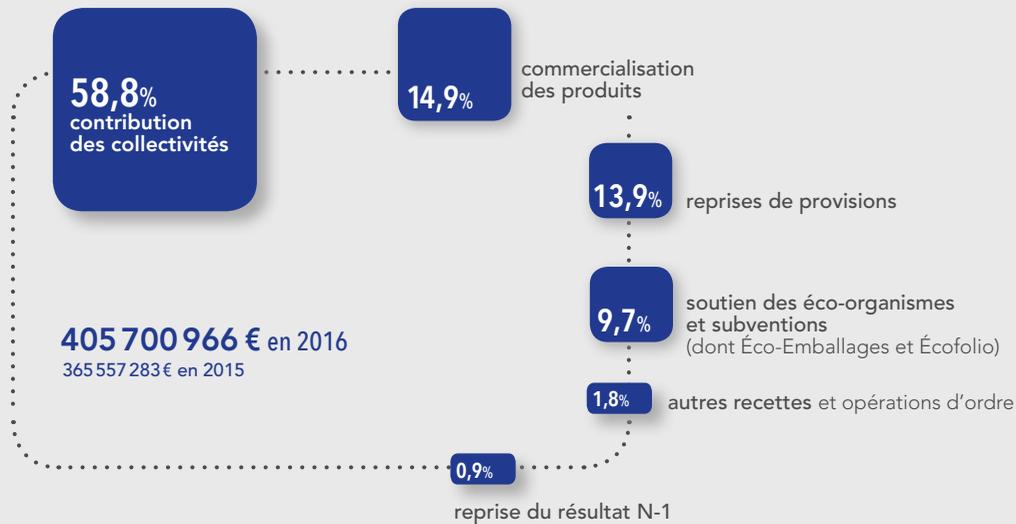
Fax : 01 45 08 54 77

www.syctom-paris.fr



**Rapport
technique
et financier
2016**

Fonctionnement Recettes 2016

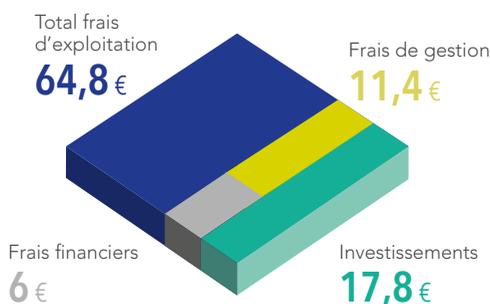


UNE REDEVANCE ALLÉGÉE ET PLUS INCITATIVE

Après une baisse significative de la redevance en 2015, la tendance s'est confirmée en 2016, sous l'effet de la nouvelle tarification (plus favorable aux collectivités adhérentes) instaurée par le Sycotm. Les tarifs de traitement des tonnages d'ordures ménagères et d'objets encombrants ont baissé (- 3,5%), ainsi que la part population (- 12,1%). Dans le même temps, la tarification comme les soutiens appliqués à la collecte sélective ont été profondément remaniés, puisqu'ils sont désormais fondés sur les performances de tri des collectivités et favorisent le développement de la collecte des déchets alimentaires.

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100€



ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Sycotm et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



REDEVANCES ET SOUTIENS VERSÉS STRUCTURE DES RECETTES

Le produit de la redevance s'est établi à 238 M€ en 2016 et les soutiens versés aux adhérents se sont élevés à 7,5 M€. En 2016, les redevances appelées auprès des collectivités adhérentes ont représenté **59%** des recettes de fonctionnement du Sycotm, suivies par la vente de produits (**15%**) et les soutiens des éco-organismes (**9%**).

DES VENTES DE PRODUITS ET SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES À LA HAUSSE

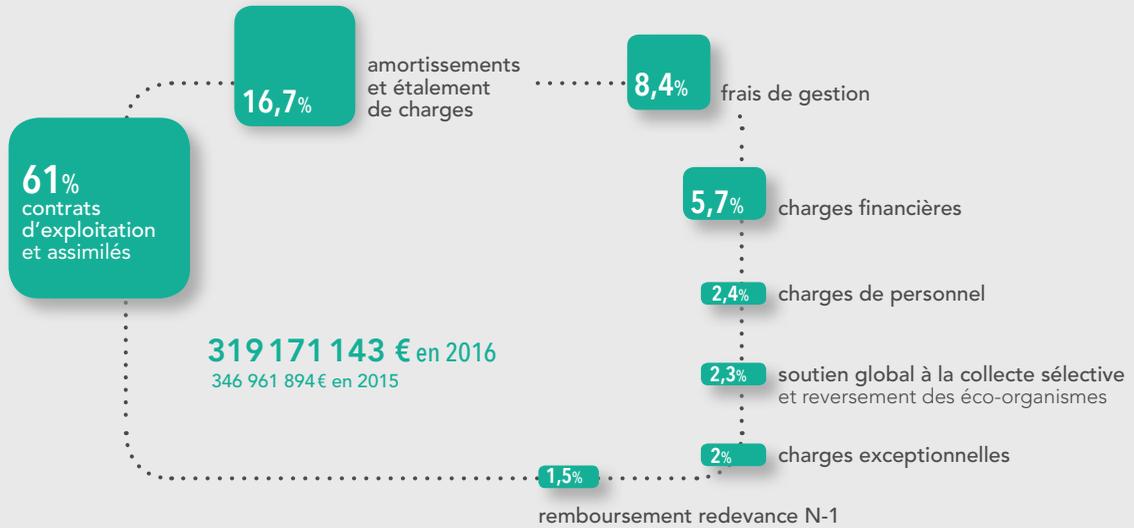
Les produits vendus recouvrent la vapeur et l'électricité issues de la valorisation énergétique, et les matériaux issus du tri de la collecte sélective, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères.

En 2016, les recettes de vapeur ont progressé d'une quinzaine de millions d'euros, suite à la

renégociation réussie avec la CPCU. Il en va de même pour la vente d'électricité (+ 3,5 M€), après la réparation des groupes turbo-alternateurs à Isséane et Ivry/Paris XIII.

Les soutiens versés par les éco-organismes (Éco-Emballages, Écofolio, Éco-Mobilier et OCAD3E) sont également à la hausse (+ 2,6 M€).

Dépenses 2016



DES COÛTS D'EXPLOITATION EN BAISSÉ



En 2016, les contrats d'exploitation représentent 61% des dépenses de fonctionnement (195 M€ contre 211 M€ en 2015). Les coûts d'exploitation diminuent d'environ 16 M€ sous l'effet de plusieurs facteurs : la baisse du GER (gros entretien et réparations) ; la réduction des dépenses d'enfouissement en raison de la fin du traitement en centres extérieurs durant la rénovation du centre à Romainville ; la diminution du coût d'incinération en particulier pour le centre à Saint-Ouen, grâce à la hausse du prix de vente de la vapeur. Pour autant, d'autres postes sont en augmentation : le traitement des objets encombrants, dont les tonnages ont progressé en 2016 ; les dépenses en centres de secours, compte tenu des grèves de juin 2016 ; les participations versées aux syndicats de traitement auprès desquels le Syctom a signé des conventions et apporte des tonnages afin de renforcer les synergies entre syndicats.

DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES ET INNOVANTES



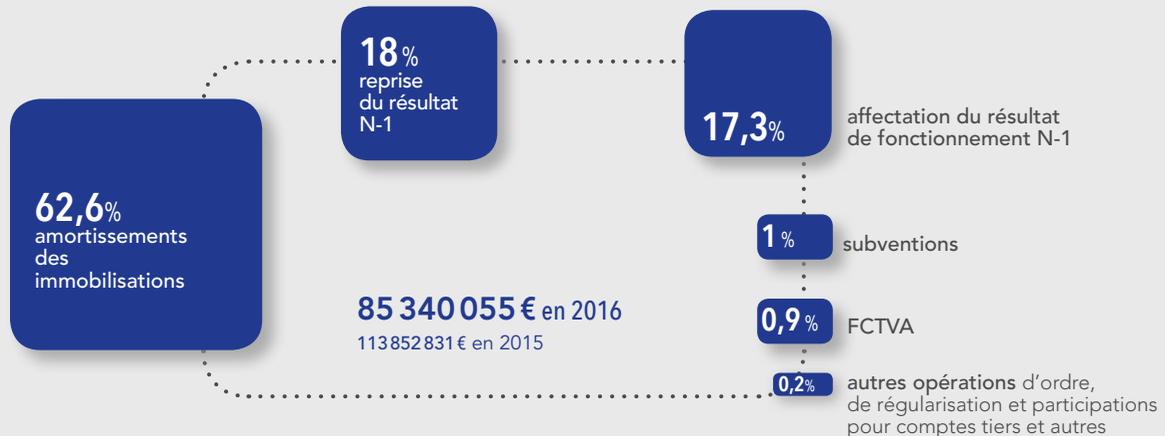
- Le déploiement d'un programme ambitieux de prévention des déchets et de gestion des déchets alimentaires : mise en place des éco-animateurs, actions de communication grand public (Salon « Jardin jardins », Paris Design Week...), Concours Design Zéro Déchet, promotion du compostage collectif et individuel...
- Le développement d'un programme de coopération internationale avec 14 conventions approuvées en 2016 par le Comité syndical.
- Le démarrage d'un marché de recherche et développement pour produire du bioplastique à partir du CO₂ capté dans les fumées d'incinération de déchets ménagers.

AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT



Les amortissements représentent 53,4 M€ en 2016 et sont en légère progression par rapport à 2015 (52,6 M€). Le niveau élevé des amortissements (17 % des dépenses de fonctionnement en 2016) assure un autofinancement abondant de la section d'investissement permettant de limiter l'endettement du Syctom.

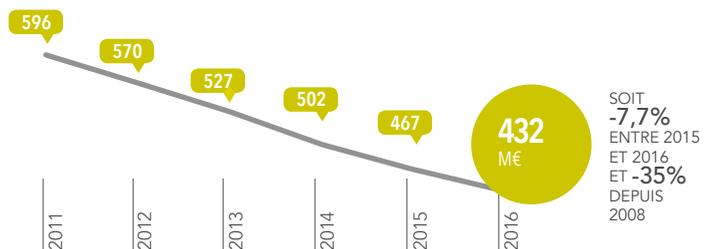
Investissement Recettes 2016



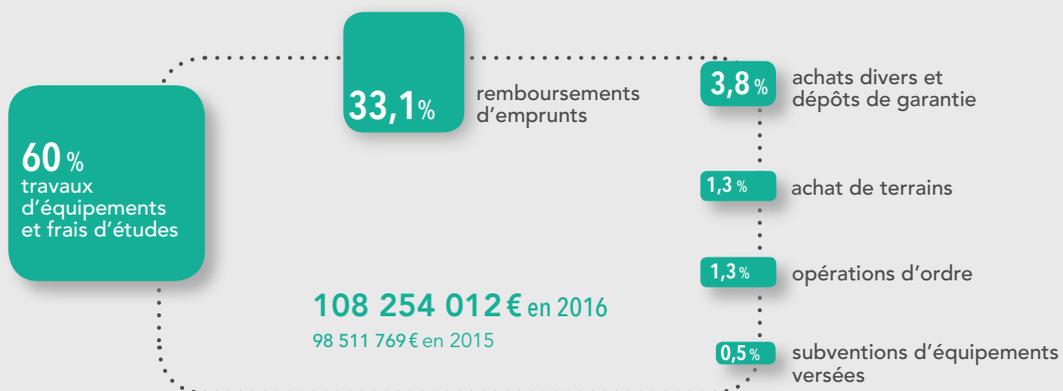
UN DÉSENDETTEMENT CONTINU

Le désendettement du Sycotm s'est poursuivi en 2016, avec le remboursement annuel du capital (23,8 M€), mais également le remboursement anticipé d'un emprunt (12 M€). Au 31 décembre 2016, le stock de la dette du Sycotm s'élevait à 431,6 M€ (contre 467,4 M€ au 31 décembre 2015). Le désendettement total du Sycotm est de 235 M€ depuis 2008.

ÉVOLUTION DU MONTANT ANNUEL DE LA DETTE



Dépenses 2016



INVESTISSEMENT : LA POURSUITE DES PROJETS ENGAGÉS

En 2016, le Sycotm a poursuivi ses projets d'équipements (66 M€ contre 62 M€ en 2015), à savoir :

- les études pour la construction du centre de tri à Paris XVII démarrant au printemps 2017,
- les études pour la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII,
- la fin des études et attribution des

principaux marchés pour le traitement des fumées à Saint-Ouen et la poursuite des études pour l'intégration urbaine,

- la fin des travaux de rénovation du centre de tri à Romainville,
- le lancement d'études de préféabilité sur les solutions de gestion des déchets envisageables sur le site de Romainville à l'horizon 2025.

Programme d'investissement par site

TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

en M€ HT

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2016
ISSÉANE	1,18
IVRY/PARIS XIII	3,48
NANTERRE	0,07
PARIS XV	0,17
SAINT-OUEN	0,76
SEVRAN	1,45
TOTAL	7,1

TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS

en M€ HT

SITES	NATURE DU PROGRAMME	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2016
ROMAINVILLE	 projet de rénovation de la ligne de tri de collecte sélective et travaux de génie civil	2015-2016	7,65
SAINT-OUEN	 projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-2021	5,39
SOLDES D'OPÉRATION (ISSÉANE, PARIS XV)			0,95
IVRY/PARIS XIII	 projet de centre de valorisation énergétique	2007-2027	30,77
PARIS XVII	 projet de centre de tri de collecte sélective	2010-2019	2,91
AUTRES PROJETS (ROMAINVILLE ET SYCTOM / SIAAP)			0,57
TOTAL			48,23
TOTAL GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS			55,33

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 30 juin 2017.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	460000*	460000*	482 134
IVRY/PARIS XIII	730000	730000	656 151
SAINT-OUEN	650000	600000	591 837

* La capacité annuelle nominale d'incinération d'Isséane est passée de 460 000 à 510 000 tonnes de déchets (arrêté préfectoral du 5 décembre 2016).



6 CENTRES DE TRI

			QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	22500	23000	23 099
IVRY/PARIS XIII	36000	30000	28 363
NANTERRE	40000	40000	27 064
PARIS XV	20000	20000	18 844
ROMAINVILLE	45000	45000	43 476
SEVRAN	17000	17000	17 449



2 DÉCHÈTERIES

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
IVRY/PARIS XIII	6 831
ROMAINVILLE	6 934

BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM 84

NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM
Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2013 avec l'évolution estimée pour 2016 5 767 420

TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS
Ordures ménagères, balayures et déchets verts (en tonnes) 1 881 436
Réquisitions (en tonnes) 114

COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)
Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons 181 110
Verre 0
Objets encombrants 200 356
Déchèteries 13 764
Déchets alimentaires 1 059

REDEVANCES
Part tonnage (en €/t d'ordures ménagères et d'objets encombrants) 94
Part population (en €/hab) 5,6

UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



CENTRES D'INCINÉRATION



QUANTITÉS INCINÉRÉES

ARGENTEUIL (NOVERGIE)	36 711
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (NOVERGIE)	9 211
CARRIÈRES-SUR-SEINE (SUEZ+SITRU)	18 152
MASSY (NOVERGIE)	879
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES (NOVERGIE)	21 588
SARCELLES (SAREN VÉOLIA)	38 790
RUNGIS (RIVED EX-SIEVD)	10 424
VILLEJUST	478
CENTRES DE SECOURS	882



CENTRES DE TRI DE CS



QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES

LE BLANC-MESNIL (PAPREC/SITA)	1 261
CHELLES (GÉNÉRIS)	4 129
GENNEVILLIERS (SUEZ)	15 657
LIMEIL (SITA)	54
RUNGIS (RIVED - EX-SIEVD)	2 443
BUC (NICOLLIN - TRANSFERT)	27

CS: collecte sélective



CENTRES DE TRI DES OE



QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES

BONNEUIL (TAÏS)	7 110
BUC (NICOLLIN)	11 146
CHÂTILLON (TAÏS)	7 390
LA COURNEUVE (PAPREC)	47 189
GENNEVILLIERS (PAPREC)	2 449
GENNEVILLIERS (REP)	3 802
GENNEVILLIERS (SUEZ)	27 348
IVRY (DERICHEBOURG)	448
IVRY (CEMEX)	29 941
NOISY (DRT)	32 534
PIERREFITTE (CDIF)	5 746
GENNEVILLIERS (PAPREC)	OE chantier: 18 725
IVRY (CEMEX)	OE chantier: 10 967

OE: objets encombrants



INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX



QUANTITÉS

ISDD VILLEPARISIS (SUEZ)	Refiom: 41 957
ISDND BOUQUEVAL (REP)	26 521
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	54 951
ISDI CLAYE-SOUILLY (REP)	5 688
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	30 895
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	90 896

INDICATEURS FINANCIERS 2016

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Marchés publics

Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2016 - hors provisions)	265,7 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-Emballages à la collecte sélective et autres éco-organismes, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement rémunérées sur contrat (hors GER)	190,6 M€ TTC
Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors opérations patrimoniales)	427,5 M€ TTC
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom et reversements barème E (hors verre) 2,3 M€ Reversements liés au verre 2,7 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Éco-Emballages 29,9 M€ Ecofolio 3,9 M€ OCAD3E 0,1 M€ Éco-mobilier 3,2 M€

VALORISATION

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE



ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Électricité (EN MWH)	146 418
Vapeur (EN MWH)	2 708 063
Mâchefers (EN TONNES)	321 551
Ferreux (EN TONNES)	34 665
Non-ferreux (EN TONNES)	2 832



RECYCLAGE DES MULTIMATÉRIAUX (EN TONNES)

Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium, petit électroménager	141 833 avec le SITRU
	132 230



RECYCLAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS (EN TONNES)

Bois, ferrailles, gros cartons	125 151
--------------------------------	---------



DÉCHÈTERIES (EN TONNES)

	8 068
--	-------



COMPOSTAGE (EN TONNES)

	944
--	-----

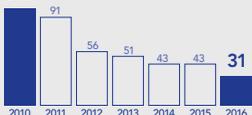


ENFOUISSEMENT (EN TONNES)

ISDND	156 029
-------	---------

INDICE DE RÉDUCTION des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage Base 100 en 2010

100



RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE

en M€ H



ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES OBJETS ENCOMBRANTS

Journaux/magazines	4,6
Emballages plastiques	1,9
Cartons et EMR	5,4
Gros de magasin	1
Acier	0,2
Ferrailles non-Ferreux issus des OE	0,2
Verre	2,7
Bois	0,1
TOTAL	16,1



ISSUES DE L'INCINÉRATION

Ferrailles	1,3
Non-ferreux	1,8
TOTAL	3,1
TOTAL	19,2

RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

en M€ HT



ISSUES DE L'INCINÉRATION

Vente de vapeur (Isséane, Ivry/Paris XIII et Saint-Ouen)	58,2*
Vente d'électricité (Isséane, Ivry/Paris XIII et Saint-Ouen)	5,1
TOTAL	63,3

*(dont droit à l'exclusivité 2016)

MEURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

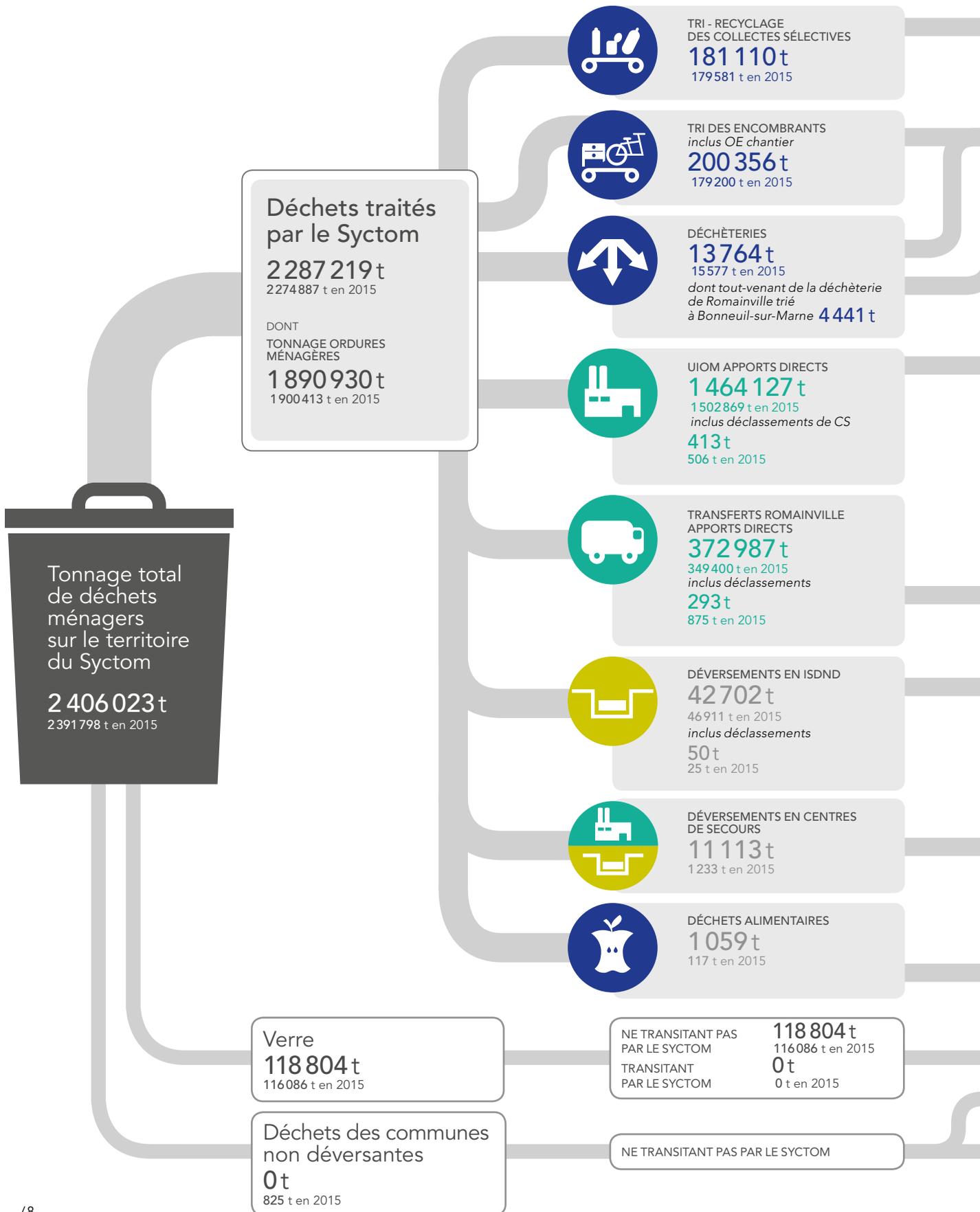
Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

- Lancement d'un marché d'assistance pour le diagnostic du réseau incendie du centre à Ivry/Paris XIII (mars 2016)
- Adhésion à l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle) et participation au groupe de travail « Culture de sécurité et sécurité des processus industriels » (juin 2016)
- Lancement des marchés de travaux de métallerie liés à la conformité des machines pour les centres à Sevran (notification en janvier 2016), à Nanterre (juillet 2016) et à Isséane (août 2016)
- Lancement des travaux de sécurisation et d'amélioration des conditions de travail du déchargement de BOM (benne à ordures ménagères) sur le quai de déchargement du centre à Saint-Ouen (septembre 2016)
- Lancement du diagnostic énergétique du centre à Ivry/Paris XIII (septembre 2016)
- Lancement d'un marché de conseil et d'assistance sur les problématiques globales de sécurité (octobre 2016)
- Lancement d'une démarche d'optimisation de la performance énergétique et de valorisation des certificats d'économie d'énergie du centre à Saint-Ouen (octobre 2016)
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'études de dangers relatives aux centres du Syctom (novembre 2016)
- Poursuite de l'organisation de réunions de coordination exploitant / collecteur afin de mettre à jour le protocole de sécurité du déchargement des BOM sur les quais des centres de valorisation énergétique (2015 et 2016)
- Lancement d'un marché d'installation de caméras infrarouges pour prévenir les départs de feu de la fosse d'ordures ménagères à Ivry/Paris XIII (novembre 2016)

Contrôle des rejets atmosphériques

- Requalification des installations de traitement de fumées et optimisation énergétique de l'UVE à Saint-Ouen : rédaction de la charte chantier vert (février 2016) et lancement des premiers marchés de travaux (2^e semestre 2016)
- Lancement de mesures de la qualité de l'air ambiant (dioxines et furanes) autour du centre à Ivry/Paris XIII (juillet 2016)
- Lancement d'un diagnostic odeur du centre à Saint-Ouen (décembre 2016)

Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2016



CENTRES SYCTOM	157 564 t 159 111 t en 2015
CENTRES EXTÉRIEURS	23 546 t 20 470 t en 2015
CENTRES SYCTOM	0 t 0 t en 2015
CENTRES EXTÉRIEURS	204 796 t 184 544 t en 2015
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM	9 324 t 10 232 t en 2015
UIOM SYCTOM	1 379 882 t 1 406 150 t en 2015
UIOM EXTÉRIEURES	79 488 t 84 468 t en 2015
ISDND	4 756 t 12 251 t en 2015
UIOM SYCTOM	291 513 t 238 995 t en 2015
UIOM EXTÉRIEURES	51 430 t 39 362 t en 2015
ISDND	29 480 t 68 977 t en 2015
APPORTS DIRECTS déclassements	42 652 t 46 886 t en 2015 50 t 25 t en 2015
UIOM SYCTOM	1 352 t 68 t en 2014
UIOM EXTÉRIEURES	2 905 t 1 056 t en 2015
ISDND	6 856 t 109 t en 2015
COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION déclassements	1 059 t 109 t en 2015 0 t 7 t en 2015
UIOM EXTÉRIEURES	0 t 0 t en 2015
ISDND	0 t 825 t en 2015

RECYCLAGE (INCLUS STOCK AVAL)	132 230 t 129 909 t en 2015
VARIATION DE STOCK EN AMONT	-147 t +177 t en 2015
REFUS INCINÉRÉS	43 322 t 41 380 t en 2015
REFUS MIS EN ISDND	5 705 t 8 115 t en 2015
VALORISATION	125 151 t 107 997 t en 2015
REFUS INCINÉRÉS	15 604 t 0 t en 2015
REFUS MIS EN ISDND	64 042 t 76 547 t en 2015
VALORISATION	8 068 t 9 121 t en 2015
REFUS INCINÉRÉS	1 255 t 1 112 t en 2015
REFUS MIS EN ISDND	0 t 0 t en 2015
MÂCHEFERS ÉVACUÉS	321 551 t 320 180 t en 2015
FERREUX VENDUS	34 665 t 32 625 t en 2015
NON-FERREUX VENDUS	2 832 t 2 751 t en 2015
REFIOM	43 390 t 43 394 t en 2015
ÉLECTRICITÉ VENDUE	146 418 MWh 46 215 MWh en 2015
VAPEUR AUTRE	41 300 MWh 43 320 MWh en 2015
VAPEUR VENDUE (CPCU)	2 666 763 MWh 2 764 525 MWh en 2015
COMPOST PRODUIT	0 t 19 t en 2015
AMENDEMENT ORGANIQUE PRODUIT	944 t 42 t en 2015
REFUS INCINÉRÉ	61 t 1 t en 2015
RECYCLAGE	118 804 t 116 086 t en 2015



Total valorisation matière
744 245 t
718 730 t en 2015
SOIT **30,9%** des déchets

DONT

- MÂCHEFERS
- FERREUX
- NON-FERREUX

321 551 t
320 180 t en 2015



Total valorisation énergétique
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSÉMENTS + REFUS DE TRI
1 866 814 t
1 812 651 t en 2015
SOIT **62,7%** des déchets*



Total enfouissement Syctom en ISDND
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSÉMENTS
83 795 t
128 248 t en 2015
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSÉMENTS + REFUS DE TRI
153 542 t
212 910 t en 2015
SOIT **6,4%** des déchets

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.
Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

Coûts de traitement

2016



Coût par flux de déchets et mode de traitement (en M€)

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE
Tonnages traités	1 867 237	81 472	181 110**	204 796	13 764
Marchés et charges d'exploitation *	154,9	7	43,4	25	2
Récupération de TVA	-1,4	-0,1	-3,4	-0,3	0
Amortissement/Frais financiers	63,5	0,1	7,2	-	-
COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	217	7	47,3	24,7	2
Recettes de vente de matières	2,7	-	13,1	1,5	0,1
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycotm	12,9	-	18,6	1,5	0,1
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	65,5	-	1,9	-	-
TOTAL RECETTES PROPRES	81,1	-	33,7	3,1	0,1
COÛT NET DE TRAITEMENT	135,9	7	13,6	21,6	1,8
	73 €/t	86 €/t	75 €/t	106 €/t	132 €/t
Soutiens/reversements opérés par le Sycotm au profit des adhérents	3,8	0,1	5,3	1,5	0
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycotm pour le compte des adhérents	-	-	5	1,5	0
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	3,8	0,1	0,3	-	-
	2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t
COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)	139,7	7,1	13,9	21,6	1,8
	75 €/t	87 €/t	77 €/t	106 €/t	132 €/t

* prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement

** hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

2016

Coût tous flux confondus (OM/CS/OE/déchèterie)

	COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ**	POPULATION INSEE
	M€	€/tonne	€/hab
		2 287 219	5 711 843
Coût complet**	292,9	128	51
Total recettes propres	118	52	21
COÛT NET DE TRAITEMENT	174,9	76	31
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	4,2	2	1
+ Charges de structure	16,7	7	3
+ Prévention	2,7	1	0
COÛT NET GLOBAL	198,5	87	35

** hors doubles comptes tels que les refus de tri CS qui entrent dans les colonnes incinération et CS

Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2016

- L'évolution du montant de soutien à la collecte sélective est à mettre en relation avec la réforme des tarifs opérée en 2016.
- Une forte hausse des recettes de valorisation énergétique issues de l'incinération (renégociation du contrat CPCU) peut être constatée.
- La baisse du coût de tri de la collecte sélective est liée au démarrage de l'exploitation du nouveau centre de tri à Romainville.
- La baisse du coût d'incinération s'explique par un basculement en investissement d'une partie du GER (visible à terme dans les amortissements).

2015



INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE
1 808 099	130 560	179 581	184 545	13 764
162,5	12,6	48	20,8	2,1
-1,7	-0,1	-3,8	-0,2	0
62,9	0,3	7,3	-	-
223,7	12,7	51,5	20,6	2,032
3,4	-	12,7	1,5	0,1
11,2	-	17,8	1,4	0,1
46,3	-	-	-	-
60,9	-	30,4	2,9	0,1
162,8	12,7	21	17,7	1,9
90 €/t	97 €/t	117 €/t	96 €/t	138 €/t
3	0,1	29,2	1,4	0
-	-	4,6	1,4	0
3	0,1	24,6	-	-
2 €/t	1 €/t	137 €/t	0 €/t	0 €/t
165,8	12,8	45,6	17,7	1,9
92 €/t	98 €/t	254 €/t	96 €/t	138 €/t

2014



INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE
1 864 570	129 179	174 376	177 838	17 180
162,6	13,6	39,4	19,7	2
-1,7	-0,2	-3,0	-0,2	0
68,0	0,3	6,7	-	-
228,8	13,7	43,1	19,4	2
4,1	-	11,6	1,3	0,1
12,5	-	16,4	1,6	0,1
49,4	-	-	-	-
66	-	28	2,8	0,2
162,7	13,7	15,1	16,6	1,8
87 €/t	106 €/t	87 €/t	93 €/t	105 €/t
0,8	0,1	28,3	1,5	0,1
-	-	4,5	1,5	0,1
0,8	0,1	23,8	-	-
0 €/t	1 €/t	136 €/t	0 €/t	0 €/t
163,6	13,8	38,9	16,6	1,8
88 €/t	107 €/t	223 €/t	93 €/t	105 €/t

2015

COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ**	POPULATION INSEE
	2 274 887	5 700 366
M€	€/tonne	€/hab
305,8	134	54
94,4	41	17
211,5	92	37
27,7	12	5
14,4	6	3
1	0	0
254,6	111	45

2014

COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ**	POPULATION INSEE
	2 307 397	5 690 181
M€	€/tonne	€/hab
302,3	132	53
97	42	17
205,3	90	36
24,7	11	4
13,6	6	2
1	1	0
244,8	107	43

Quelques éléments de méthodologie

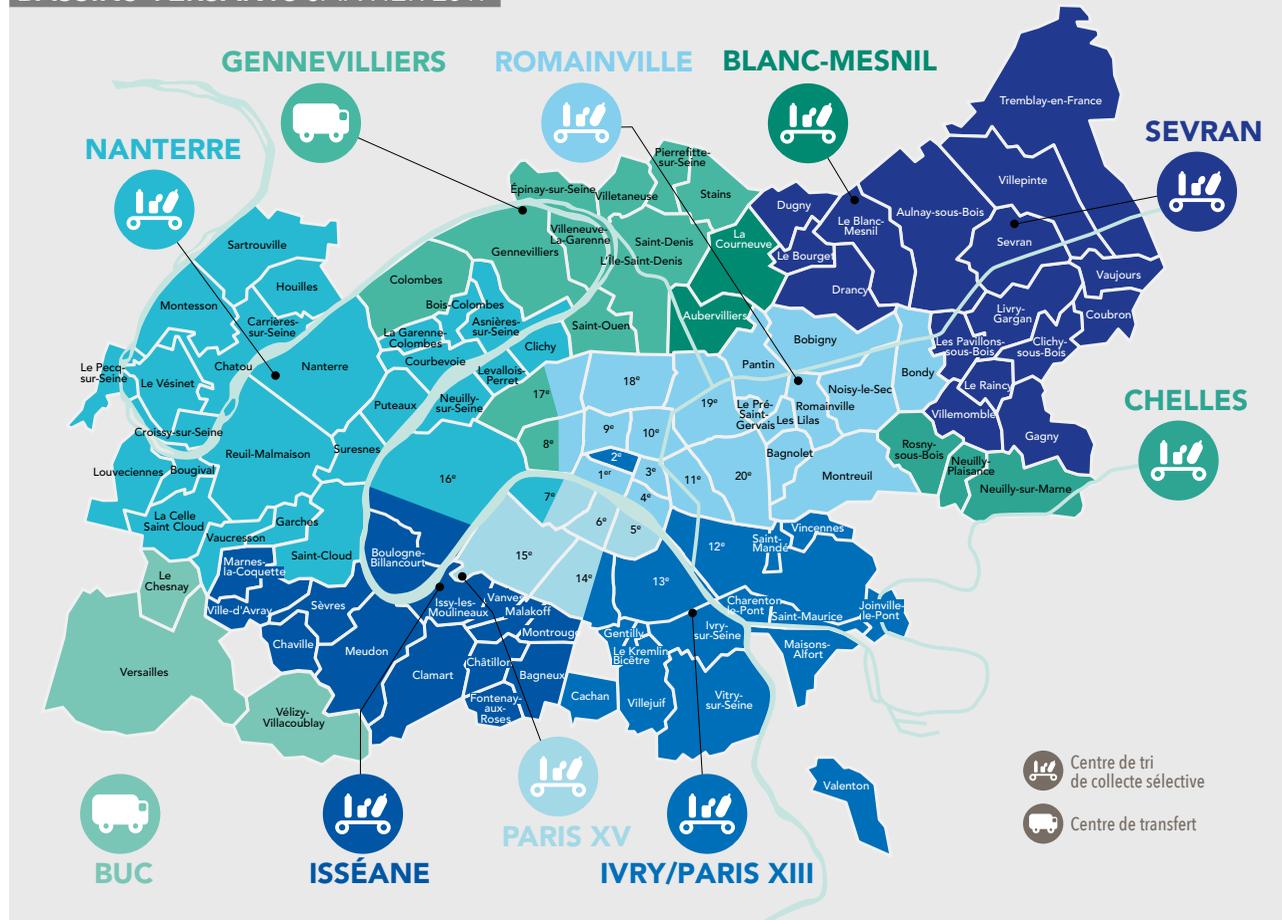
• La politique de soutien aux collectivités (éloignement, accueil, reversement Éco-Emballages, reversement Éco-mobilier) est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.

• Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.

• À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. L'année suivante les données définitives sont alors substituées aux valeurs estimées.

Collecte sélective

BASSINS VERSANTS JANVIER 2017



RÉPARTITION DES TONNAGES 2016

CENTRES DE TRI	TONNAGES		Variations de stock		TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
	RÉCEPTIONNÉS (inclus les déclassements)	TRIÉS	amont	aval		
ISSÉANE	23 099	23 025	-180	-48	16 174	TSI
IVRY/PARIS XIII	28 363	28 162	0	0	17 203	SUEZ
NANTERRE	27 064	26 963	28	-96	19 390	VÉOLIA PROPRETÉ
NANTERRE (SITRU)	11 760	11 759	12	-42	9 603	VÉOLIA
PARIS XV	18 844	18 832	-222	66	14 701	COVED
ROMAINVILLE	43 476	43 183	-15	379	34 960	URBASER
SEVRAN	17 449	17 399	-10	24	12 626	IHOL
LE BLANC-MESNIL / LIMEIL / GENNEVILLIERS (TRI + TRANSFERT)	16 972	16 947	249	273	12 483	PAPREC / SUEZ
BUC (TRANSFERT)	27	27	-13	0	0	NICOLLIN
CHELLES	4 129	4 129	0	0	2 802	GÉNÉRIS
RUNGIS	2 443	2 443	16	66	1 890	RIVED (EX-SIEVD)
TOTAL	193 626	192 869	-135	623	141 832	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

en tonnes

	TONNAGES SYCTOM 2016	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
	JOURNAUX REVUES MAGAZINES 51 249	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne 76	PAPIER JOURNAL	90% fluvial (péniche ou conteneurs) le reste en routier
	EMR (carton brun + cartonnettes) 46 837	Papeteries Europac 76 Saica 02 Emin Leydier 10	CARTON BRUN	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
	GROS DE MAGASIN (mélange de papiers) 15 065	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici 62	CARTON ONDULÉ OU PLAT	Routier
	EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA) 1 374	Papeterie Georgia Pacific 45 Nova Tissue 88	PAPIER D'HYGIÈNE ET DOMESTIQUE	Routier
	FLACONNAGES PLASTIQUES EN PET 8 125	Majoritairement usine FPR Limay 78 et proche Europe	GRANULÉS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES BOUTEILLES	Transport fluvial (péniches) après regroupement des flux à Gennevilliers pour Limay, le reste en routier
	FLACONNAGES PLASTIQUES EN PEHD 3 239	Usines Neufchâteau 88 MPB 71 Lunen Allemagne	PRODUITS EN PEHD (tuyaux assainissement, arrosirs...)	Routier
	EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE (PE, PP, PS) 746	Matières Plastiques de Bourgogne 71	PRODUITS DIVERS EN PLASTIQUE	Routier
	FILMS ET HOUSSES EN PEBD 1 166	Différents recycleurs, parfois après surtri par Paprec au Blanc-Mesnil Production de CSR dans le cadre d'une expérimentation	FILMS PLASTIQUES PRODUCTION DE CSR*	Routier
	ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE 415	Usine Regeal-Affimet à Compiègne 60 Usine Alunova Allemagne (pour le flux de petits aluminiums expérimentaux de Nanterre)	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
	ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS 2 633	Usine GALLOO à Halluin Belgique	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
	ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE 2 825	Usine Arcelor à Dunkerque 59	PRODUITS EN ACIER	Routier
	ACIER ISSU DES MÂCHEFERS 32 286	Grosses ferrailles: repris par GALLOO IDF à Bonneuil s/ Marne 94 Petites ferrailles: repris par GALLOO Metal ou autres sous-traitants Belgique et 59	PRODUITS EN ACIER	Routier

* CSR = Combustible Solide de Récupération

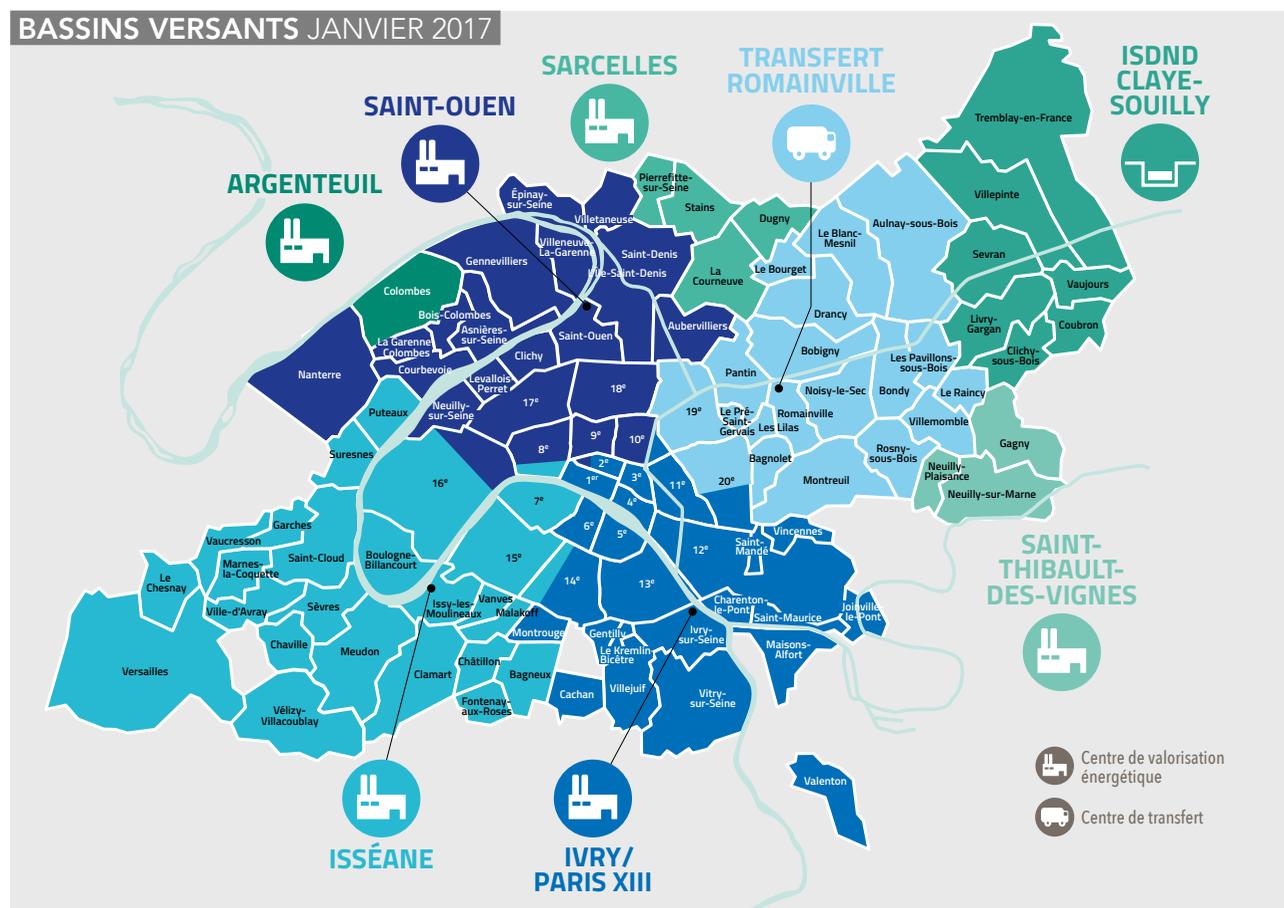
Déchèteries

DECHÈTERIES	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
IVRY/PARIS XIII	6 831	5 575	SITA
ROMAINVILLE	6 934	2 493*	Urbaser environnement
TOTAL	13 764	8 068	

* Le tout-venant de la déchèterie à Romainville est
ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés
issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.

Ordures ménagères résiduelles

BASSINS VERSANTS JANVIER 2017



RÉPARTITION DES TONNAGES 2016

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	VALORISATION					EXPLOITANTS
		Vapeur vendue (EN MWH)	Électricité vendue (EN MWH)	Mâchefers (EN TONNES)	Ferreux (EN TONNES)	Non-ferreux (EN TONNES)	
ISSÉANE	482 134	678 925	35 793	82 286	7 216	653	TSI
IVRY/PARIS XIII	656 151	828 293	72 691	112 001	13 315	934	IP13
SAINT-OUEN	591 837	1 159 544	9 526	104 716	11 755	1 046	TIRU
TOTAL CENTRES SYCTOM	1 730 122	2 666 762	118 010	299 003	32 286	2 633	
ARGENTEUIL*	36 711	1 704	10 540	9 059	595	30	SUEZ
CARRIÈRES-SOUS-POISSY	9 211	0	1 843	1 237	104	13	SUEZ
CARRIÈRES-SUR-SEINE*	18 152	3 447	1 074	1 209	154	11	SUEZ
SAINT-THIBAUT-DES VIGNES*	21 588	0	7 658	4 566	437	86	SUEZ
SARCELLES*	38 790	36 149	7 294	6 477	949	48	SAREN (Véolia)
MASSY	879	0	0	0	28	0	SUEZ
RUNGIS	10 424	0	0	0	107	12	RIVED (EX-SIEVD)
VILLEJUST	478	0	0	0	5	0	SUEZ
CENTRES DE SECOURS	882	0	0	0	0	0	
TOTAL CENTRES PRIVÉS	137 115	41 300	28 409	22 548	2 379	200	
TOTAL	1 867 237**	2 708 062	146 419	321 551	34 665	2 833	

* Pour les UIOM extérieures, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom.
 ** Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.

Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom



	NATURE DES REJETS Concentrations en mg/Nm ³ à 11% d'O ₂								
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercur	Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng/Nm ³)**
Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005 Arrêté ministériel du 20/09/2002	10	10	1	50	200 (80)*	0,05	0,05	0,5	0,1
IVRY/PARIS XIII									
mars	4,3	0,1	0,04	14	59	0,003	0,005	0,1	0,009
avril (Syctom)	4,2	1,5	0,02	22	47	0,004	0,001	0,15	0,011
septembre	1	0,6	0,06	30	41	0,002	0,001	0,09	0,013
octobre (Syctom)	3,6	5,2	0,19	44	68	0,004	0,001	0,21	0,007
SAINT-OUEN									
avril	0,9	0,6	0	6	54	0,001	0,0004	0,08	0,002
août (Syctom)	1,4	1,6	0,01	22	54	0,001	0,002	***	0,039
août	3	1,1	0,02	12	52	0,002	0,003	0,15	0,003
novembre (Syctom)	1,5	2	0,03	4	56	0,001	0,012	0,14	0,025
ISSÉANE									
février	0,2	1,8	0,004	1,8	25	0,0001	0,001	0,01	0,003
mars (Syctom)	2,3	5,2	0,02	2,8	32	0,001	0,002	0,08	0,004
juin	0,9	2,9	0,03	8,9	36	0,0005	0,0004	0,02	0,008
juillet (Syctom)	0,2	2,7	0,04	3,7	25	0,0026	0,001	0,23	0,005
août (contrôle inopiné)	2,2	2	0,01	2,5	31	0,0005	0,008	0,05	0,001
octobre	1,7	2	0,006	1,6	31	0,0003	0,008	0,03	0,003
novembre (Syctom)	2,2	2	0,007	2,5	31	0,0005	0,008	0,05	0,001

* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

** ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube.

*** données en cours de validation

Déchets déversés dans les installations de stockage

en tonnes

REFIOM DIRIGÉS VERS LES ISDD	
VILLEPARISIS (CONTRAT SYCTOM)	
<i>en provenance de</i>	
UIOM à Ivry/Paris XIII	15 306
UIOM à Isséane	14 283
UIOM à Saint-Ouen	12 368
TOTAL ISDD	41 957
DÉCHETS INERTES DIRIGÉS VERS LES ISDI	
CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)	
Gravats de la déchèterie à Ivry/Paris XIII	3 737
Gravats de la déchèterie à Romainville	1 951
TOTAL	5 688
CENTRE HORS CONTRAT SYCTOM	
Gravats marchés privés OE	5 135
Gravats marché OE chantier	25 760
TOTAL	30 895
TOTAL ISDI	36 583

DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDND	
BOUQUEVAL (CONTRAT SYCTOM)	
OM du centre à Romainville	24 170
OM des centres de secours	2 352
TOTAL	26 521
CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)	
OM issues des apports directs	42 652
OM du centre à Romainville	5 883
OM de l'UVE Isséane	2 066
OM des centres de secours	193
Refus CS et déclassements du centre de tri à Sevran	4 158
TOTAL	54 951
TOTAL ISDND (contrat Syctom)	81 472

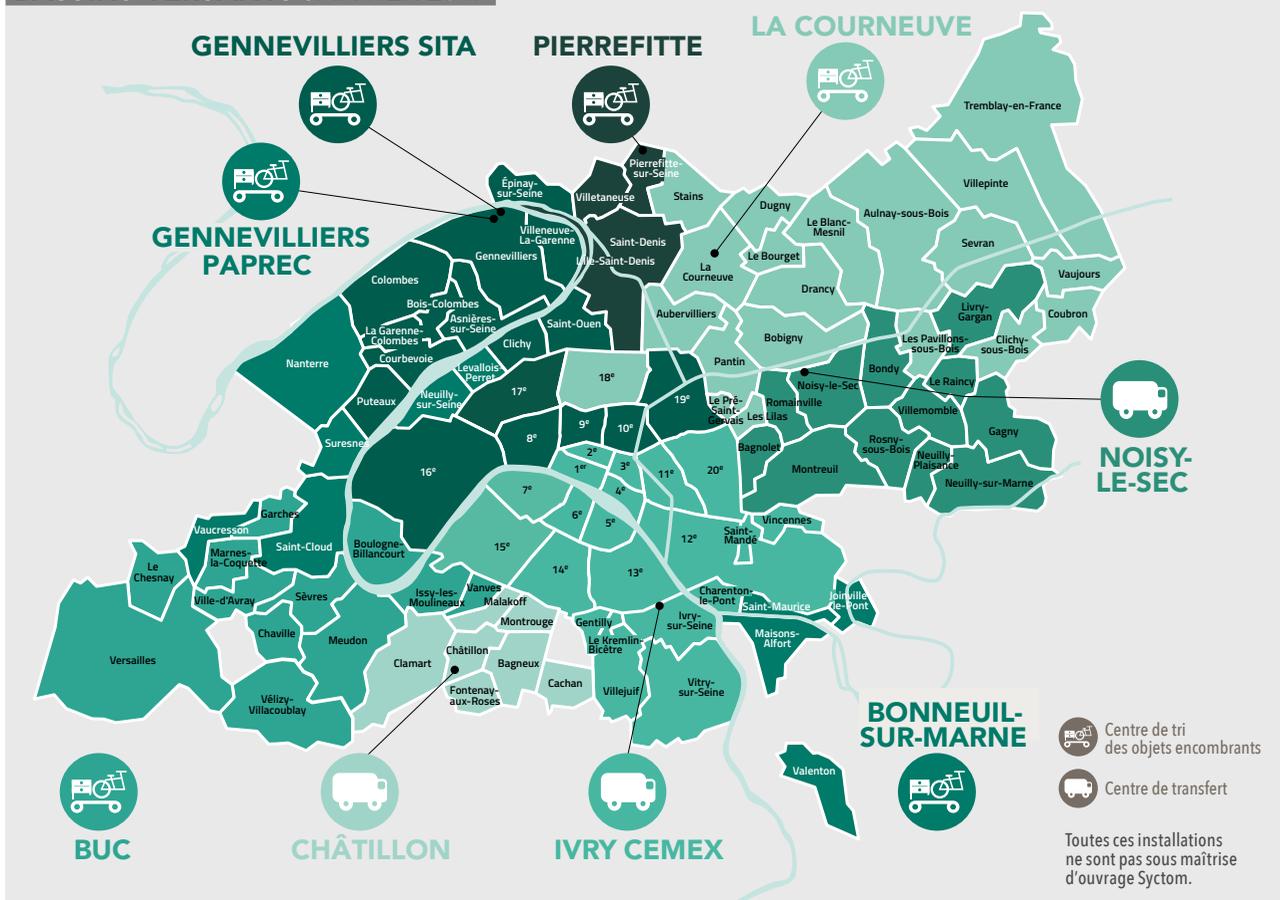
REFIOM : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères	
ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux	
ISDI : Installation de stockage de déchets inertes	
ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux	
ISDND HORS CONTRAT SYCTOM	
Refus de tri CS marchés privés vers Claye-Souilly	597
Refus de tri CS marchés privés vers autres ISDND	558
Refus de tri OE	66 399
Mise en ISDND des UIOM privées	2 690
OM des centres de secours	4 312
TOTAL ISDND (hors contrat Syctom)	74 556
TOTAL ISDND	156 028

TOTAL DÉCHETS déversés en centre de stockage 234 569

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

Encombrants

BASSINS VERSANTS JANVIER 2017



RÉPARTITION DES TONNAGES 2016

CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS

TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

TONNAGES VALORISÉS

EXPLOITANTS

TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER

TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

TONNAGES VALORISÉS

EXPLOITANTS

BUC	11 146		
GENNEVILLIERS	3 802 <i>3591 transférés</i>	10 851*	
CHÂTILLON	7 390 <i>6 927 transférés</i>		
LA COURNEUVE	47 189	26 526	
GENNEVILLIERS SUEZ	27 348	15 393	
GENNEVILLIERS PAPREC	2 449	1 430	
NOISY REVIVAL	32 534 <i>31 537 transférés</i>		
PIERREFITTE	5 746	22 239*	
IVRY	448 <i>448 transférés</i>		
IVRY CEMEX	29 941 <i>29 941 transférés</i>	19 697*	
BONNEUIL	7 110		
TOTAL	175 104	96 136	

NICOLLIN	GENNEVILLIERS	18 725	18 367	PAPREC
REP	IVRY	10 967	10 648	CEMEX
TAÏS	TOTAL	29 692	29 015	
PAPREC	TOTAL	204 796	125 151	
SUEZ				
PAPREC				
DRT				
CDIF				
DERICHEBOURG				
CEMEX				
TAIS				

* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis d'autres sites.

systom
l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00
Fax : 01 45 08 54 77
www.systom-paris.fr